



Rapport annuel

au 31 décembre 2024

LBPAM ISR OBLI LONG TERME

Part M, Part C, Part D, Part E

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP **est double** :

- chercher à obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro-Aggregate All Maturities, et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

DÉLÉGATION TOTALE DE GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à AEGON INVESTMENT MANAGEMENT B.V la totalité de la gestion financière du portefeuille du FCP et une partie de la gestion des risques du portefeuille du FCP.

Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indice Bloomberg Euro-Aggregate All Maturities.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate All Maturities, publié par Bloomberg, est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros, de toutes maturités.

L'indicateur de référence est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence (Bloomberg Index Services Limited (BISL)) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.bloomberg.com/professional/product/indices/.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet indicateur de référence ne pourra refléter l'objectif de gestion du FCP. En raison du caractère discrétionnaire de la gestion, la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau du choix des valeurs, la composition de cet indicateur de référence.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 20 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) et ICE BofAML Euro HY Constrained¹, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à respecter.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM et sur l'expertise interne des gérants du Délégué de Gestion Financière. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. Le Délégué de Gestion Financière utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par le Délégué de Gestion Financière est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. Le Délégué de Gestion Financière est également susceptible d'exclure des émetteurs en raison de ses politiques sectorielles et du risque de durabilité.

¹ L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est composé d'obligations à taux fixe, libellées en euros, en ce compris les émissions souveraines et quasi publiques, ainsi que les émissions privées et les émissions d'agences. L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est calculé et publié par son administrateur Bloomberg; l'indice est calculé « coupons réinvestis ». L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.bloomberg.com/professional/product/indices.

L'indice ICE BofAML Euro HY Constrained est composé d'obligations d'entreprise de qualité inférieure à l'euro émises publiquement sur les marchés domestiques de l'euro ou sur les euro-obligations dont l'exposition de l'émetteur ne peut excéder 3 % de la capitalisation pondérée de l'indice. Les titres éligibles doivent avoir une notation inférieure à BBB- (investment grade; notation basée sur une moyenne de Moody's, S&P et Fitch); et au moins 18 mois jusqu'à l'échéance finale au moment de l'émission. De plus, les titres éligibles doivent avoir une durée résiduelle d'au moins un an, un échéancier de coupon fixe et un encours minimum de 250 millions d'euros. L'indice ICE BofAML Euro HY Constrained est calculé et publié par son administrateur ICE. L'indice ICE BofAML Euro HY Constrained est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.theice.com/market-data/indices.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

In fine, le Déléataire de Gestion Financière reste seul juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, le Déléataire de Gestion Financière met en place la stratégie ISR du portefeuille

2. Au terme de cette analyse, le Déléataire de Gestion Financière sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement consiste à tirer parti de multiples sources de valeur ajoutée:

- gestion de la sensibilité globale du portefeuille en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt. La sensibilité du portefeuille restera dans la fourchette [2;10] ;
- choix des maturités des titres obligataires afin de chercher à bénéficier des déformations de la structure par terme des taux d'intérêt (pentification, aplatissement, convexité...);
- investissement sur des émissions du secteur privé, y compris en diversification sur des obligations convertibles ou à caractère spéculatif, tant pour chercher à bénéficier de rendement additionnel que pour générer des plus-values;
- diversification sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro, pour chercher à bénéficier des opportunités présentées par l'évolution des taux d'intérêt internationaux et des devises;
- dynamisation par l'investissement en stratégies de gestion alternative.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, parmi les valeurs appartenant à l'univers global de la dette obligataire euro émise par des émetteurs privés et quasi-publics, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. Le Déléataire de Gestion Financière s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP est principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Le FCP peut investir dans des titres, à hauteur de 10 % maximum de l'actif net, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE, hors euro.

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé (y compris instruments de titrisation), sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Les titres d'État représentent au maximum 70 % de l'actif net du FCP.

Le FCP peut par ailleurs investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs de pays émergents.

Les titres principalement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par le Délégué de Gestion Financière, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par le Délégué de Gestion Financière.

Selon la même méthodologie et dans un but de diversification, le FCP peut également détenir des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3, dits "non Investment Grade" ou de notation jugée équivalente par le Délégué de Gestion Financière, dans la limite de 10 % de l'actif net.

Les titres non notés et les titres "non Investment Grade" ne dépasseront pas au global 10 % de l'actif net.

Le FCP peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») dans la limite de 10 % de l'actif net. Ce sont des titres hybrides car ils associent des caractéristiques d'obligations et d'actions. Ils sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les convertit en actions ordinaires ou réduit leur capital en cas d'événements déclencheurs généralement définis contractuellement. Ils peuvent présenter un rendement supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques, de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée, remboursée après la dette senior). En cas de conversion en actions, le FCP pourra détenir des actions dans la limite de 10 % de l'actif net.

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, maturité, notations minimales à l'acquisition et en détention), le Délégué de Gestion Financière procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de son acquisition du titre, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

■ Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens (y inclus ETF/trackers²), ainsi qu'en parts ou actions d'autres FIA de droit français ou de droit européen ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères prévus au R214-13 ou R214-32-42 du Code monétaire et financier ou de l'article 422-95 du règlement général de l'AMF.

Ces fonds peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

² FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct, soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple Euro MTS Global, Euro MTS 3-5 ans, Iboxx...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM et de fonds d'investissement à vocation générale de droit français (FIVG) gérés par LBP AM et/ou des entités du groupe La Banque Postale et/ou des entités du groupe Aegon.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le Délégué de Gestion Financière du FCP et celles adoptées par le Délégué de Gestion Financière gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, le Délégué de Gestion Financière du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture, d'exposition (positive ou négative), auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options de taux ou sur indices de taux et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture, d'exposition sur taux: ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres, d'ajuster la sensibilité du portefeuille entre 2 et 10, de mettre en place des stratégies sur les mouvements de courbe en arbitrager les maturités au sein de la courbe des taux de la zone euro et/ou entre les courbes de taux des pays de l'UEM et hors UEM.
- Futures et options de change et change à terme à des fins de couverture, d'exposition sur les devises: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille ou de l'exposer dans la limite de 10 % de l'actif net.
- Swaps d'indices (dont l'inflation) à des fins de couverture, d'exposition sur taux et change: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque lié à l'indice sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres en particulier, d'augmenter l'exposition du portefeuille.
- Dérivés de crédit: Credit Default Swap (CDS) sur entité unique ("single name") ou sur indice (Itraxx/CDX):: ces instruments seront utilisés, afin de s'exposer de manière provisoire ou de se protéger.

Entre 90 et 100 % des notionnels CDS investis devront porter sur des émetteurs OCDE. Les CDS sur indices Itraxx/CDX seront utilisés, pour une proportion négligeable de l'actif net, de manière ponctuelle, afin d'ajuster l'exposition crédit du portefeuille du FCP notamment pour faire face aux demandes de souscriptions rachats.

Les indices sous-jacents à ces instruments respectent les orientations de l'ESMA sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM (ESMA/2012/832Fr). Ces indices ont une fréquence de rebalancement au minimum semestrielle, notamment pour les CDS sur indices Itraxx/CDX sans coût significatif pour le portefeuille du FCP.

Les contreparties utilisées dans le cadre de contrat d'échange sur rendement global sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et a pour but de couvrir le portefeuille contre des risques financiers et de l'exposer.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP. Le niveau de levier du FCP sur l'ensemble des marchés (résultant de l'investissement en direct dans les instruments financiers et de l'utilisation des instruments financiers à terme) est de 210 % maximum de l'actif (levier net).

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le fonds peut également investir, dans la limite de 20 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (certains Medium Term Notes, bons de souscription, obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, obligations contingentes convertibles), sur taux, actions, crédit, indices ou change.

En outre, le fonds peut également investir dans des obligations callable et obligations puttable dans la limite de 70 % de l'actif net.

4. Dépôts d'espèces

Afin de réaliser son objectif de gestion, et notamment dans le cadre de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 100 % de l'actif net du FCP.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

(des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créance libellés en euro". À ce titre, les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de taux** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque de crédit** : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque spécifique aux instruments de titrisation (ABS...)** : pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme** : Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles** : la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Le FCP n'offre aucune garantie en capital ou en performance.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et aux contrats d'échange sur rendement global peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante** : le FCP se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à haut rendement / high yield" (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.
- **Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le FCP par rapport à la devise de référence du portefeuille (l'Euro). Cependant, en raison de la stratégie d'investissement du FCP, le risque de change est essentiellement couvert de sorte à rester accessoire.
- **Risque lié à l'investissement dans des fonds d'investissement** : le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif dans des fonds alternatifs qui peuvent ne pas présenter le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence par rapport à des OPCVM. Ils peuvent encourir d'autres risques inhérents aux techniques de gestion mise en œuvre. En conséquence, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité, qui peut survenir à l'occasion de rachats massifs de parts du FCP, correspond à la difficulté à déboucler des positions dans des conditions financières optimales.
- **Risque actions** : il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative du FCP liée aux variations des marchés actions qui peuvent impacter la valorisation des titres hybrides (obligations convertibles ou obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») présents dans le FCP ou des actions détenues par le FCP suite à la conversion de ces titres hybrides. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Ce risque est limité dans la mesure où l'exposition au risque actions du FCP est au maximum de 10 %.
- **Risque lié aux obligations contingentes** : Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ».

Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
 - d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
 - de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
 - de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
 - d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.
- **Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation** : le FCP étant investi en instruments (dont des dérivés) indexés sur l'inflation, il est donc sensible à la variation des taux d'intérêt réels. Sa valeur liquidative pourra baisser significativement dans le cas d'une inflation négative (déflation) ou d'une baisse de l'inflation anticipée.
 - **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents** : les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du fonds, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

- Le 05/12/2024: AEGON INVESTMENT MANAGEMENT B.V.a été nommée en tant que délégataire de gestion financière du FCP, et cela en remplacement du gestionnaire financier actuel, OSTRUM ASSET MANAGEMENT

COMMENTAIRE DE GESTION

Contexte macroéconomique

La croissance mondiale est restée résiliente sur l'année écoulée. La robustesse de l'économie américaine a contrasté avec la timide reprise de la zone euro et la faiblesse de la croissance chinoise. La désinflation, qui a été rapide de la mi 2022 à la fin 2023, s'est poursuivie à un rythme beaucoup plus lent et chaotique. Les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation, par rapport aux pics enregistrés en 2022, ont conduit les banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, à amorcer un cycle de baisses de taux afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive. À partir de novembre, l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis a généré de l'incertitude sur les perspectives de croissance mondiale en raison des menaces de relèvement des tarifs douaniers à l'encontre de l'ensemble des économies, plus particulièrement vis-à-vis de la Chine.

La croissance américaine s'est révélée robuste, soutenue par la consommation des ménages et les dépenses publiques effectuées par le gouvernement. L'investissement immobilier a en revanche été pénalisé par le maintien de prix et de taux hypothécaires élevés. Dans ce contexte, le taux de chômage a légèrement progressé pour rester à un bas niveau: 4,1 % en décembre 2024, contre un plus bas historique de 3,4 % début 2023.

Après être restée atone en 2023, la croissance de la zone euro a amorcé une timide reprise. Celle-ci a été liée essentiellement au commerce extérieur. Le rebond de la consommation des ménages au 3^e trimestre n'a en effet été que de courte durée en dépit de gains de pouvoir d'achat. L'Allemagne est restée en récession, affectée par un manque de compétitivité, compte tenu de sa forte dépendance passée à l'énergie russe, son exposition plus grande au commerce extérieur, particulièrement avec la Chine dont l'activité s'est révélée décevante, et la concurrence accrue de cette dernière, notamment dans le domaine des voitures électriques. La croissance s'est en revanche poursuivie à un rythme modéré en France (avec un impact JO important au 3^e trimestre, corrigeant au 4^e) et en Italie et s'est révélée particulièrement robuste dans les autres pays périphériques, particulièrement en Espagne. L'incertitude politique élevée en France, à la suite de la dissolution inattendue de l'Assemblée nationale le 9 juin, a généré de l'incertitude et pesé sur la confiance des ménages et les perspectives d'activité des chefs d'entreprises.

En Chine, la croissance s'est révélée décevante, affectée par la crise du secteur immobilier et la faiblesse de la demande interne. Cette morosité persistante de l'activité, menaçant l'atteinte de la cible de croissance de 5 %, a contraint les autorités à annoncer des mesures de soutien coordonnées à partir du mois de septembre. Celles-ci ont pris plusieurs formes: monétaires, financières, immobilières, bancaires et budgétaires. Le but est de restaurer la confiance dans l'économie en créant un climat des affaires favorable. Les exportations ont soutenu la croissance et se sont accélérées en fin d'année dans la crainte de relèvements des tarifs douaniers de la part de la prochaine administration américaine.

L'inflation a continué de ralentir de part et d'autre de l'Atlantique, à un rythme beaucoup plus modéré que celui constaté entre la mi 2022 et 2023. L'effet de base négatif sur les prix de l'énergie s'est dissipé alors que dans le même temps les tensions sur les prix domestiques ont perduré en raison de la persistance de tensions salariales. Aux États-Unis, l'inflation s'est établie à 2,7 % en novembre 2024, contre 3,3 % en décembre 2023, à comparer à un pic de 9,1 % en juin 2022. En zone euro, l'inflation est revenue à 2,4 % en décembre 2024, contre 2,9 % il y a un an, et un pic de 10,6 % en octobre 2022.

La nette désinflation, par rapport au pic observé à la mi 2022, a permis aux banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, d'amorcer un cycle de baisse de taux afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive.

Après avoir laissé ses taux inchangés au niveau de [5,25 % ; 5,50 %] à partir de juillet 2023, la Fédérale Reserve (Fed) a commencé fort son cycle de baisse de taux avec une réduction de 50 points de base (pb) de ses taux directeurs, la première depuis mars 2020, le 18 septembre 2024. Cette « recalibration » visant à rendre la politique monétaire moins restrictive a été motivée par les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation dans un contexte de ralentissement du marché de l'emploi. Rassurée sur l'inflation, la Fed se focalise sur son 2^e mandat: celui d'un emploi maximal pour éviter un ralentissement trop marqué de celui-ci. La Fed a de nouveau baissé ses taux de 25 points de base, le 7 novembre puis le 18 décembre, pour ramener le taux des Fed funds dans la fourchette [4,25 % ; 4,50 %]. La Banque centrale a par ailleurs réduit le rythme de contraction de son bilan à partir du mois de juin 2024 (de 60 Mds de \$ par mois contre 95 Mds précédemment).

Après avoir relevé ses taux de 450 points de base, entre juillet 2022 et septembre 2023, pour porter le taux de dépôt au plus haut historique de 4 %, la BCE a laissé ses taux inchangés jusqu'en mai 2024. Le recul du taux d'inflation, de plus de 2,5 points de pourcentage par rapport à septembre 2023, et l'amélioration des perspectives d'inflation ont amené la BCE à réduire ses taux à partir du mois de juin et ceci à 4 reprises, pour un total de 100 points de base : - 25 pb le 6 juin, le 12 septembre, le 17 octobre et le 12 décembre. La Banque centrale a continué dans le même temps la réduction de la taille de son bilan à travers les remboursements des TLTRO, la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP et le réinvestissement partiel des tombées du PEPP à partir du mois de juillet 2024 (au rythme de 7,5 Mds d'euros en moyenne par mois) pour y mettre un terme fin 2024.

La Banque du Japon a décidé, le 19 mars 2024, de relever ses taux pour la 1^{re} fois depuis 2007. Elle a mis fin à sa politique de taux d'intérêt négatif mise en place en 2016, pour ramener le taux d'intervention dans la fourchette [0 ; 0,10 %] contre - 0,10 % précédemment. Elle a également arrêté le ciblage du taux 10 ans, tout en limitant les potentielles tensions en poursuivant ses achats massifs d'obligations. Cette décision historique est un début de normalisation de la politique monétaire et non un durcissement, celle-ci restant encore très accommodante. Cette décision a été motivée par les premiers résultats des négociations salariales de printemps, indiquant la plus forte hausse annuelle des salaires depuis 1991. Cela a rendu la BoJ plus confiante dans la sortie de la déflation et le retour durable de l'inflation vers la cible de 2 %. Elle a continué ses achats d'obligations d'État (JGB) au rythme de 6 000 Mds de yens par mois. Le 31 juillet, la BoJ a relevé de nouveau ses taux pour ramener son taux d'intervention à 0,25 %. Elle a également annoncé qu'elle réduirait progressivement ses achats de JGB pour les ramener au rythme de 3 000 Mds de yens au 1^{er} trimestre 2026.

Les taux obligataires souverains se sont tendus sur l'année en dépit de politiques monétaires devenues moins restrictives. Ils ont connu trois phases distinctes. Des tensions se sont opérées sur les taux souverains sur les 4 premiers mois de l'année. Une inflation plus forte qu'attendu de part et d'autre de l'Atlantique et des chiffres américains attestant d'une croissance et d'un marché de l'emploi plus robustes que prévu en ont été à l'origine. Les investisseurs ont ainsi revu en nette baisse les perspectives d'assouplissement monétaire de la Fed. Ils attendaient 6 baisses de taux de la Fed début janvier 2024 et plus qu'une seule en juin.

Les taux 10 ans allemand et français se sont tendus dans le sillage des taux américains avant de connaître des évolutions divergentes à partir du 10 juin, à la suite de l'annonce surprise de la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président Emmanuel Macron. La perspective d'élections législatives anticipées a généré des craintes quant à la capacité du prochain gouvernement français à réduire le déficit budgétaire déjà élevé et la dette publique. Cela a déclenché un mouvement de fuite vers la qualité. Le taux 10 ans allemand a ainsi baissé de 12 pb entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 2,50 %. Le taux 10 ans français a augmenté de 20 pb, entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 3,30 %. Dans ce contexte, le spread français s'est écarté de 32 pb entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 80 pb, le 28 juin, contre 48 pb avant l'annonce de la dissolution. C'est un plus haut depuis 2017, lors des craintes liées à l'élection présidentielle.

De juillet à septembre, l'attente, par les investisseurs, du lancement du cycle d'assouplissement monétaire aux États-Unis s'est traduite par une détente des taux obligataires, à l'exception de la France compte tenu de l'incertitude politique. Le taux 10 ans américain a ainsi clôturé, le 30 septembre 2024, à 3,8 %, soit une baisse de 80 pb sur un an. Le taux 10 ans allemand a baissé quant à lui de 70 pb sur un an, pour clôturer à 2,1 %, le 30 septembre 2024, alors que le taux 10 ans français a baissé de 50 pb pour terminer à 2,9 %. Le spread français, qui s'était écarté jusqu'à 82 pb, le 27 juin, contre 48 pb le 7 juin, est resté sur des niveaux élevés au cours du 3^e trimestre, évoluant entre 63 et 80 points de base, niveau auquel il a clôturé le 30 septembre. Le 26 septembre, pour la 1^{re} fois depuis 2007, le spread de l'OAT 10 ans est même devenu supérieur au spread espagnol. Cela a reflété les craintes des investisseurs sur les finances publiques françaises puisque la France va enregistrer un fort dérapage budgétaire pour la 2^e année consécutive en 2024 (6,1 % du PIB, le plus important des pays de la zone euro), justifiant des mesures de nette réduction du déficit. La tâche se révèle complexe pour le nouveau gouvernement puisque l'Assemblée nationale est très divisée, le plaçant sous la menace d'une motion de censure.

En octobre, les taux obligataires se sont de nouveau tendus en raison d'une croissance et d'une inflation américaine plus forte que prévu, réduisant les perspectives de réduction de taux de la part de la Fed. Ces tensions ont significativement augmenté sur les deux derniers mois de l'année à la suite de la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles du 6 novembre. Les craintes de relèvement de tarifs douaniers, d'expulsions de travailleurs immigrés illégaux et la perspective de baisse d'impôts massives pour les entreprises ont généré des craintes sur les finances publiques et une hausse des anticipations d'inflation. Le taux à 10 ans américain a ainsi augmenté de près de 80 pb au 4^e trimestre pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Ces tensions se sont propagées aux taux européens dans une plus faible ampleur : le taux 10 ans allemand a augmenté de 24 pb et le 10 ans français de 28 pb sur les 3 derniers mois de l'année. Au total, sur l'ensemble de l'année, le taux 10 ans américain a augmenté de près de 70 pb pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Le taux 10 ans allemand a progressé de 34 pb, pour terminer à 2,4 %, et le 10 ans français de 64 pb, pour clôturer à 3,2 %.

Sur l'ensemble de l'année, le spread français s'est écarté de 30 pb pour clôturer à 83 pb, le 31 décembre. Il a atteint un plus haut de l'année à 88 pb, le 2 décembre, à la suite du recours à l'article 49,3 par Michel Barnier, suivi de l'adoption d'une motion de censure et de sa démission. François Bayrou, nommé Premier ministre le 13 décembre, risque à nouveau de faire l'objet d'une motion de censure ce qui maintient les craintes sur le budget français et les tensions sur le spread.

L'écartement du spread français a contrasté avec le resserrement observé sur les pays périphériques. La moindre présence de la BCE sur les marchés obligataires a été plus que compensée par les achats des investisseurs étrangers et des ménages, plus particulièrement en Italie compte tenu du succès des émissions BTP Valore. Les investisseurs ont voulu « locker » des taux plus élevés, avant que les banques centrales ne commencent à baisser leurs taux directeurs. Les spreads se sont toutefois brièvement écartés en juin 2024, dans le sillage des tensions sur l'OAT, puis début août, à la suite du débouclage de positions spéculatives vendeuses sur le yen en réponse au relèvement de taux de la BoJ, sur fond de craintes de récession aux États-Unis. En septembre, l'annonce d'un fort dérapage budgétaire de la France a en outre contrasté avec la révision en baisse des déficits budgétaires de l'Italie. Sur l'ensemble de l'année, le spread italien s'est ainsi resserré de 50 pb, pour revenir à 116 pb, et le spread espagnol de 30 pb, pour revenir à 69 pb.

Quelle a été la politique de gestion dans ce contexte ?

Dans ce contexte de marché, la sensibilité du fonds a été gérée en veillant à la maintenir proche de son indice de référence. Au cours du premier semestre, une stratégie de positionnement long a été adoptée, avec une sensibilité oscillant entre 90 % et atteignant un pic à 115 %, reflétant la normalisation de l'inflation et le ralentissement de la croissance mondiale. La pentification de la courbe sur les segments 2- 10 ans et 10- 30 ans a été privilégiée en anticipation des ajustements des politiques monétaires des banques centrales. Cependant, ce rééquilibrage a parfois entraîné des défis, surtout dans le contexte de transition post-COVID, ce qui a pu engendrer des pertes non planifiées.

Concernant l'allocation sectorielle, une surpondération initiale du crédit par rapport aux dettes souveraines a été observée, mais celle-ci a été réduite pour favoriser les covered bonds lorsque les primes de swap se sont révélées plus attractives. Au cours de la deuxième partie de l'exercice, le fonds a intensifié son allocation vers le crédit, profitant des opportunités offertes par le marché primaire.

En termes d'allocation pays, une sous-pondération de l'Italie a été mise en oeuvre en début d'exercice, suivie d'une neutralisation de cette position en fin d'année. Le portefeuille a affiché une sur-exposition à l'Espagne et aux pays semi-core, tout en prenant un certain recul par rapport à la France, ce qui a permis de capitaliser sur la thématique de la soutenabilité de la dette souveraine.

En ce qui concerne la sélection crédit, l'accent a été mis sur le maintien d'une exposition aux banques et assurances, avec une prédilection pour des titres plus subordonnés en fin d'année fiscale. Une réduction des positions sur les entreprises, notamment les cycliques, a été réalisée, ainsi qu'une attention particulière portée aux dettes périphériques. La participation au marché primaire a été significative, avec une sensibilité crédit stabilisée entre 90 % et 105 % en moyenne sur l'année, permettant ainsi une gestion proactive et performante des actifs du fonds.

En fin d'année, le marché a commencé par bien réagir réagi aux élections américaines, avec une compression des spreads dans les secteurs à bêta élevé. Les tensions géopolitiques et les données économiques faibles, ainsi que l'incertitude politique en Allemagne et la pression sur les OAT françaises ont ensuite accru la volatilité. Les BTP italiens ont bénéficié d'un regain d'intérêt grâce à une trajectoire budgétaire plus favorable.

Le marché obligataire est resté sous pression en fin d'année malgré une offre réduite, habituellement favorable en fin d'année. La BCE a maintenu ses prévisions, mais les perspectives d'assouplissement monétaire se précisent. La Fed a signalé qu'une nouvelle baisse de l'inflation était nécessaire avant de baisser les taux.

Les spreads de crédit se sont resserrés fin décembre, soutenus par une forte demande et une offre limitée. Les fondamentaux restent solides, et les perspectives 2025 sont positives, avec une surpondération maintenue sur le crédit.

PERFORMANCES

L'indice de référence est Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités)

Performances	Fonds – Part M	Indice de référence
Sur 1 an	2,12 %	2,63 %
Sur 3 ans	-9,13 %	-8,88 %

Performances	Fonds – Part D	Indice de référence
Sur 1 an	1,29 %	2,63 %
Sur 3 ans	-11,31 %	-8,88 %

Performances	Fonds – Part C	Indice de référence
Sur 1 an	1,29 %	2,63 %
Sur 3 ans	-11,31 %	-8,88 %

Performances	Fonds – Part E	Indice de référence
Sur 1 an	1,70 %	2,63 %
Sur 3 ans	-10,24 %	-8,88 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode de calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	233 796 000,24	242 328 530,04	476 124 530,28
HELLENIC REPUBLI 1.875% 04-02-35	10 204 616,17	10 288 690,70	20 493 306,87
BUNDESOBL-G 0% 10-10-25	4 857 285,68	11 498 935,99	16 356 221,67
SPANISH GOV'T 1.450% 30-04-29	3 787 169,28	10 272 456,70	14 059 625,98
PORTUGUESE OT'S 3.625% 12-06-54	5 943 174,26	6 095 742,04	12 038 916,30
BTPS 1.200% 15-08-25	—	11 733 494,53	11 733 494,53
FRANCE O.A.T. 2.750% 25-02-29	11 458 176,54	—	11 458 176,54
BTPS 4.500% 01-10-53	—	11 300 313,43	11 300 313,43
SPANISH GOV'T 3.250% 30-04-34	7 103 023,83	4 093 580,30	11 196 604,13
SPANISH GOV'T 1.200% 31-10-40	3 721 234,48	5 967 981,47	9 689 215,95

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 104,53 % selon la méthode de l'engagement,
- 117,90 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0000994493,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0010613885,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0010615385,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0010613877.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE

Aegon a mis en place un cadre mondial de rémunération, conçu conformément aux règles, directives et interprétations applicables en matière de gouvernance. Toutes les entités d'Aegon, y compris Aegon AM, se conforment à ce cadre, qui est révisé et approuvé chaque année. En outre, Aegon AM se conforme aux directives applicables en matière de rémunération équitable, selon les besoins de chaque pays et/ou stratégie au sein de l'entreprise.

Le système de rémunération du personnel (d'investissement) d'Aegon AM, y compris les membres de l'équipe d'investissement European Fixed Income, se compose d'un salaire de base compétitif et, dans la plupart des cas, d'une rémunération variable. La rémunération variable liée à la performance est déterminée en fonction de la réalisation de divers objectifs commerciaux, notamment la surperformance à long et à court terme des fonds, les revenus de la gestion d'actifs, la rentabilité, les objectifs stratégiques et les facteurs de durabilité tels que l'engagement des employés et la satisfaction des clients. La direction attribue ensuite la rémunération variable provenant de cette enveloppe aux employés éligibles, à sa discrétion, en tenant compte de leurs performances individuelles.

Pour les preneurs de risques significatifs, la rémunération variable est versée à 50 % immédiatement (en espèces) et 50 % différée, avec une période d'acquisition des droits de trois ans. Les montants différés sont théoriquement investis dans des stratégies sélectionnées d'Aegon AM pendant la période d'acquisition des droits. Pour les autres employés participants, la rémunération variable est versée immédiatement et uniquement en espèces.

Vous trouverez un aperçu d'Aegon AM NL dans le tableau ci-dessous.

Rémunération variable par type d'employé

Type d'employé	Rémunération variable cible	Preneurs de risques significatifs
Cadres supérieurs	20-67 %	Oui
Gestionnaires de portefeuille principaux	67-100 %	Principalement
Professionnels de l'investissement	50-67 %	Non
Professionnels de l'investissement juniors	Non éligibles	Non
Négociateurs	11 %	Non

	Effectif	Rémunération totale (€'000s)
Aegon Investment Management B.V.	391	60,284
<i>dont</i>		
Rémunération fixe	391	50,205
Rémunération variable	391	10,079

	Actifs sous gestion (€'000s)	% of AUM
Aegon Investment Management B.V.	120,633,587	100
<i>dont</i>		
Compte de Tiers	120,591,806	100
Compte de Tiers (ventes affiliées)	41,780	0

Veuillez noter que les chiffres relatifs aux actifs sous gestion sont ceux au 31 décembre 2024.

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	336 398 437,62
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	336 398 437,62
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPC	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	471 880,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	336 870 317,62
Créances et comptes d'ajustement actifs	10 463 615,07
Comptes financiers	2 831 440,27
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	13 295 055,34
Total de l'actif I+II	350 165 372,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	331 012 636,18
Report à nouveau sur revenu net	877,59
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	6 478 684,65
Capitaux propres I	337 492 198,42
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	337 492 198,42
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	471 880,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	471 880,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	12 201 294,54
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	12 201 294,54
Total Passifs : I+II+III+IV	350 165 372,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	4 946 994,37
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	703 386,37
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	1 475 460,84
Sous-total produits sur opérations financières	7 125 841,58
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-1 561 453,59
Charges sur opérations temporaires sur titres	-1 504 786,82
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-59 106,37
Sous-total charges sur opérations financières	-3 125 346,78
Total revenus financiers nets (A)	4 000 494,80
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 100 105,06
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 100 105,06
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 900 389,74
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	163 917,62
Sous-total revenus nets I = (C+D)	3 064 307,36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-3 429 673,37
Frais de transactions externes et frais de cession	-151 273,17
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-3 580 946,54
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	359 414,13
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-3 221 532,41

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	6 300 300,21
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	14 588,52
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	6 314 888,73
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	321 020,97
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	6 635 909,70
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	6 478 684,65

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro-Aggregate All Maturities, et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Délégation totale de gestion financière :

LBP AM a délégué à AEGON INVESTMENT MANAGEMENT B.V la totalité de la gestion financière du portefeuille du FCP et une partie de la gestion des risques du portefeuille du FCP. Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	348 493 357,92	231 012 413,83	264 570 910,58	333 179 495,12	337 492 198,42
PART LBPAM ISR OBLI LONG TERME C EN EUR					
Actif net	25 229 250,25	22 793 023,13	16 017 145,04	16 537 751,37	19 128 851,94
Nombre de titres	112 640,72964	105 643,63520	89 811,02345	87 542,52834	99 971,92098
Valeur liquidative unitaire	223,97	215,75	178,34	188,91	191,34
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,38	1,02	-9,88	-8,34	-1,83
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,90	-0,95	-0,70	0,29	0,50
PART LBPAM ISR OBLI LONG TERME D EN EUR					
Actif net	61 293 273,21	56 830 859,50	41 461 474,85	42 115 490,67	44 385 435,50
Nombre de titres	342 664,43958	331 360,27106	293 966,07396	281 898,27640	293 781,32675
Valeur liquidative unitaire	178,87	171,50	141,04	149,39	151,08
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,80	0,00	0,00	0,00
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	8,47	0,01	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	-7,80	-6,59	-1,45
Distribution unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,23	0,40
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,06	-0,11	-0,55	0,00	0,00
PART LBPAM ISR OBLI LONG TERME E EN EUR					
Actif net	37 448 975,15	36 204 638,40	578 701,51	505 165,51	482 774,08
Nombre de titres	177 435,10684	177 365,10684	3 416,01966	2 803,86094	2 634,86095
Valeur liquidative unitaire	211,05	204,12	169,40	180,16	183,22
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,12	0,96	-9,36	-7,93	-1,75
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,02	-0,07	0,07	0,97	1,20
PART LBPAM ISR OBLI LONG TERME M EN EUR					
Actif net	224 521 859,31	115 183 892,80	206 513 589,18	274 021 087,57	273 495 136,90
Nombre de titres	10 510,50884	5 552,50884	11 946,50884	14 844,52092	14 509,12278
Valeur liquidative unitaire	21 361,65	20 744,47	17 286,52	18 459,40	18 849,87
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	416,56	97,15	-954,42	-809,83	-179,57
Capitalisation unitaire sur revenu	82,59	78,26	84,04	171,05	199,46

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement;

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2e niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème			
			Part C	Part D	Part E	Part M
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	1,196 % TTC maximum		0,598 % TTC maximum	0,30 % TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant.			
3	Commissions de mouvement Société de Gestion ou Déléataire de Gestion Financière	Transaction / Opération	Néant.			
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant.			

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP

Frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les revenus résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, en ce inclus les revenus générés par le réinvestissement des garanties espèces liées aux opérations nets des coûts opérationnels directs et indirects sont restitués au FCP.

Les coûts opérationnels directs et indirects reviennent à la Société de Gestion ou au Déléataire de Gestion Financière. La quote-part de ces coûts ne pourra pas excéder 50 % des revenus générés.

Pour toute information complémentaire, se reporter au rapport annuel du FCP.

Contrats d'échange sur rendement global : 100% des revenus sont acquis au fonds. En termes de coûts, des commissions de mouvements sont prélevées telle qu'indiqué au sein du tableau « frais de gestion ».

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part D *, E et M	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part C	Capitalisation	Capitalisation

(*) Part D :

Imposition des personnes physiques : Dividendes d'actions de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés ou d'un impôt équivalent ou soumises sur option à cet impôt et ayant leur siège en France, dans un pays de la Communauté Européenne ou dans un autre État ayant conclu avec la France une convention fiscale peuvent bénéficier d'un abattement proportionnel de 40 %. Le montant obtenu après ces abattements est soumis au barème de l'impôt sur le revenu.

La Loi de finance 2013 institue un prélèvement à la source obligatoire non libératoire qui se substitue au prélèvement optionnel libératoire.

Ce prélèvement est applicable à l'ensemble des revenus distribués imposés à l'impôt sur le revenu perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	333 179 495,12
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	148 310 079,57
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-149 564 274,42
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 900 389,74
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-3 580 946,54
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	6 314 888,73
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-67 433,78
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	337 492 198,42

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR OBLI LONG TERME C		
Parts souscrites durant l'exercice	22 229,98019	4 168 278,36
Parts rachetées durant l'exercice	-9 800,58755	-1 834 263,88
Solde net des souscriptions/rachats	12 429,39264	2 334 014,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	99 971,92098	
PART LBPAM ISR OBLI LONG TERME D		
Parts souscrites durant l'exercice	36 912,95134	5 451 350,55
Parts rachetées durant l'exercice	-25 029,90099	-3 709 240,89
Solde net des souscriptions/rachats	11 883,05035	1 742 109,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	293 781,32675	
PART LBPAM ISR OBLI LONG TERME E		
Parts souscrites durant l'exercice	166,04970	29 702,97
Parts rachetées durant l'exercice	-335,04969	-59 204,76
Solde net des souscriptions/rachats	-168,99999	-29 501,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 634,86095	
PART LBPAM ISR OBLI LONG TERME M		
Parts souscrites durant l'exercice	7 481,17769	138 660 747,69
Parts rachetées durant l'exercice	-7 816,57583	-143 961 564,89
Solde net des souscriptions/rachats	-335,39814	-5 300 817,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 509,12278	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR OBLI LONG TERME C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR OBLI LONG TERME D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR OBLI LONG TERME E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR OBLI LONG TERME M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR OBLI LONG TERME C FR0010613877	Capitalisation	Capitalisation	EUR	19 128 851,94	99 971,92098	191,34
LBPAM ISR OBLI LONG TERME D FR0010613885	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	44 385 435,50	293 781,32675	151,08
LBPAM ISR OBLI LONG TERME E FR0010615385	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	482 774,08	2 634,86095	183,22
LBPAM ISR OBLI LONG TERME M FR0000994493	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	273 495 136,90	14 509,12278	18 849,87

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	336 398,44	336 398,44	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 831,44	0,00	0,00	0,00	2 831,44
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Futures	NA	45 233,10	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		381 631,54	0,00	0,00	2 831,44

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	1 695,38	699,39	1 012,04	32 833,48	79 678,91	138 482,92	81 996,32
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 831,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	48 678,17	-4 596,54	8 448,86	-7 297,40
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	4 526,82	699,39	1 012,04	81 511,65	75 082,37	146 931,78	74 698,92

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	327 474,35	8 924,09	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	327 474,35	8 924,09	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank	143,93	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	10 101 928,80
	Souscriptions à recevoir	827,59
	Dépôts de garantie en espèces	216 923,70
	Collatéraux	143 934,98
Total des créances		10 463 615,07
Dettes		
	Achats à règlement différé	12 068 580,75
	Rachats à payer	8 232,14
	Frais de gestion fixe	104 708,68
	Autres dettes	19 772,97
Total des dettes		12 201 294,54
Total des créances et des dettes		-1 737 679,47

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
PART LBPAM ISR OBLI LONG TERME C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	177 645,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR OBLI LONG TERME D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	436 076,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR OBLI LONG TERME E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 879,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR OBLI LONG TERME M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	483 503,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,19
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations**D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			946 073,04
	FR0013384567	LA POSTE 1.45% 30-11-28 EMTN	946 073,04
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			946 073,04

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	3 064 307,36
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	3 064 307,36
Report à nouveau	877,59
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 065 184,95

Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	50 253,41
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	50 253,41
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	50 253,41
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	50 253,41
Total	50 253,41
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	116 796,05
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	116 796,05
Report à nouveau	877,59
Sommes distribuables au titre du revenu net	117 673,64
Affectation :	
Distribution	117 512,53
Report à nouveau du revenu de l'exercice	161,11
Capitalisation	0,00
Total	117 673,64
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	293 781,32675
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,40
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	3 178,43
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 178,43
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 178,43
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	3 178,43
Total	3 178,43
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	2 894 079,47
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 894 079,47
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 894 079,47
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	2 894 079,47
Total	2 894 079,47
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-3 221 532,41
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-3 221 532,41
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-3 221 532,41

Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-183 943,49
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-183 943,49
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-183 943,49
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-183 943,49
Total	-183 943,49
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-427 545,71
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-427 545,71
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-427 545,71
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-427 545,71
Total	-427 545,71
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-4 620,82
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-4 620,82
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-4 620,82
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-4 620,82
Total	-4 620,82
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-2 605 422,39
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-2 605 422,39
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-2 605 422,39
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-2 605 422,39
Total	-2 605 422,39
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			336 398 437,62	99,68
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			336 398 437,62	99,68
Assurance			3 586 686,93	1,06
ALLIANZ SE 4.851% 26-07-54	EUR	500 000	546 906,53	0,16
ASS GENERALI 5.272% 12-09-33	EUR	400 000	447 301,68	0,13
AXA 3.25% 28-05-49 EMTN	EUR	1 500 000	1 515 384,09	0,45
AXA 3.375% 31-05-34 EMTN	EUR	500 000	515 551,78	0,15
AXA 5.5% 11-07-43 EMTN	EUR	500 000	561 542,85	0,17
Automobiles			1 168 000,17	0,35
General Motors Financial Co Inc 3.9% 12-01-28	EUR	1 100 000	1 168 000,17	0,35
Banques commerciales			45 385 662,14	13,45
AFD 3.75% 20-09-38 EMTN	EUR	800 000	820 024,77	0,24
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPEMEN 1.0% 31-01-28	EUR	1 000 000	959 816,25	0,28
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPEMEN 1.125% 02-03-37	EUR	700 000	542 305,83	0,16
AGFRNC 0 1/2 05/25/30	EUR	500 000	441 271,53	0,13
BARCLAYS 0.877% 28-01-28	EUR	800 000	773 326,69	0,23
BARCLAYS 4.973% 31-05-36 EMTN	EUR	600 000	643 797,13	0,19
BBVA 3.125% 17-07-27	EUR	700 000	721 387,22	0,21
BBVA 3.5% 26-03-31 EMTN	EUR	800 000	840 173,20	0,25
BBVA 4.375% 29-08-36 EMTN	EUR	1 000 000	1 030 530,89	0,31
BELFIUS SANV 3.75% 22-01-29	EUR	1 000 000	1 057 782,83	0,31
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	1 000 000	992 879,02	0,29
BNP PAR 4.75% 13-11-32 EMTN	EUR	500 000	537 225,79	0,16
BPCE ISSUER 4.875% 26-02-36	EUR	700 000	754 239,01	0,22
BPIFRANCE 2.125% 29-11-27 EMTN	EUR	3 000 000	2 971 751,82	0,89
BPI FRANCE E 2.875% 31-01-32	EUR	500 000	504 873,64	0,15
CA 4.375% 15-04-36	EUR	400 000	419 085,56	0,12
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	1 000 000	1 066 710,83	0,32
CAIXABANK 3.75% 07-09-29 EMTN	EUR	400 000	420 537,33	0,12
CAIXABANK 4.25% 06-09-30 EMTN	EUR	1 000 000	1 076 062,66	0,32
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	800 000	900 944,36	0,27
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.0% 10-01-30	EUR	500 000	541 055,04	0,16
CW BK AUST 4.266% 04-06-34	EUR	800 000	845 943,82	0,25
DE VOLKSBANK NV 0.25% 22-06-26	EUR	500 000	482 503,53	0,14
ING BANK NEDERLAND NV 4.125% 02-10-26	EUR	1 000 000	1 035 784,19	0,31
ING BANK NV 3.0% 15-02-26	EUR	1 000 000	1 032 351,35	0,31
ING GROEP NV 0.25% 18-02-29	EUR	1 500 000	1 376 887,77	0,41
ING GROEP NV 1.0% 16-11-32	EUR	1 500 000	1 409 761,38	0,42
INTE 3.625% 16-10-30 EMTN	EUR	800 000	824 049,63	0,24
JPM CHASE 0.389% 24-02-28 EMTN	EUR	3 000 000	2 852 831,11	0,85
JPM CHASE 4.457% 13-11-31 EMTN	EUR	500 000	536 906,84	0,16
KBC GROUPE 0.625% 07-12-31	EUR	500 000	477 566,95	0,14
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 0.125% 09-01-32	EUR	1 000 000	848 429,61	0,25
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 20-02-31	EUR	2 300 000	2 387 225,00	0,71
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 3.25% 24-03-31	EUR	1 500 000	1 604 799,42	0,48
LLOYDS BANKING GROUP 3.875% 14-05-32	EUR	900 000	942 420,17	0,28
LLOYDS BANKING GROUP 4.75% 21-09-31	EUR	400 000	434 061,39	0,13
MIZUHO FINANCIAL GROUP 1.631% 08-04-27	EUR	700 000	689 409,34	0,20
NRW 2.9% 15-01-53 EMTN	EUR	2 000 000	1 946 879,34	0,58
NRW 3.4% 07-03-73 EMTN	EUR	500 000	558 755,66	0,17
RCI BANQUE 3.875% 30-09-30	EUR	1 000 000	1 014 884,45	0,30
SG 4.125% 21-11-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 044 434,72	0,31
SG 4.75% 28-09-29	EUR	1 000 000	1 058 416,14	0,31

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 0.75% 03-11-31	EUR	500 000	476 311,78	0,14
SOCIETE GENERALE	EUR	2 500 000	2 441 565,65	0,72
UNICREDIT 3.375% 31-01-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 047 701,50	0,31
Biens de consommation durables			699 392,81	0,21
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	700 000	699 392,81	0,21
Boissons			1 253 959,57	0,37
COCA-COLA EUROPEAN PARTN	EUR	800 000	723 522,92	0,21
HEINEKEN NV 3.875% 23-09-30	EUR	500 000	530 436,65	0,16
Composants automobiles			4 176 020,76	1,24
APTIV PLC APTIV GLOBAL FINANCING 4.25% 11-06-36	EUR	2 300 000	2 390 705,75	0,71
VALEO 4.5% 11-04-30 EMTN	EUR	1 000 000	1 033 218,87	0,31
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	700 000	752 096,14	0,22
Construction et ingénierie			740 019,18	0,22
BOUYGUES 3.875% 17-07-31	EUR	700 000	740 019,18	0,22
Crédit à la consommation			484 728,86	0,14
NT CONS FIN 0.0% 23-02-26 EMTN	EUR	500 000	484 728,86	0,14
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 884 796,86	0,56
CARREFOUR 3.75% 10-10-30 EMTN	EUR	800 000	823 706,49	0,24
CARREFOUR 4.375% 14-11-31 EMTN	EUR	1 000 000	1 061 090,37	0,32
Electricité			5 457 892,54	1,62
EDF 4.25% 25-01-32 EMTN	EUR	500 000	544 963,42	0,16
ENEL 1.375% PERP	EUR	1 000 000	944 102,21	0,28
ENEL 4.75% PERP	EUR	1 000 000	1 054 439,79	0,31
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 3.875% 26-06-28	EUR	600 000	631 341,48	0,19
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.75% 29-05-54	EUR	500 000	526 473,85	0,16
REDEIA 3.375% 09-07-32	EUR	1 000 000	1 020 608,07	0,30
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24-07-33	EUR	700 000	735 963,72	0,22
Emballage et conditionnement			1 053 138,24	0,31
DS SMITH PLC 08750 1209A 4.375% 27-07-27	EUR	1 000 000	1 053 138,24	0,31
Epargne et prêts hypothécaires			1 484 910,64	0,44
NORDEA MORTGAGE BANK 2.5% 14-09-32	EUR	1 500 000	1 484 910,64	0,44
Equipements électriques			2 140 770,18	0,63
ALSTOM 0.0% 11-01-29	EUR	700 000	620 216,16	0,18
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 12-06-28	EUR	500 000	519 360,93	0,15
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	EUR	1 000 000	1 001 193,09	0,30
Equipements et fournitures médicaux			1 540 152,94	0,46
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 3.553% 13-09-29	EUR	1 000 000	1 033 802,37	0,31
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 3.0% 15-10-28	EUR	500 000	506 350,57	0,15
Finances			483 753,76	0,14
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 1.125% 30-09-27	EUR	500 000	483 753,76	0,14
FPI Soins de Santé			857 267,85	0,25
COFINIMMO 0.875% 02-12-30	EUR	1 000 000	857 267,85	0,25
Gestion immobilière et développement			890 439,84	0,26
VONOVIA SE 0.5% 14-09-29 EMTN	EUR	500 000	446 101,15	0,13
VONOVIA SE 1.0% 09-07-30 EMTN	EUR	500 000	444 338,69	0,13
Infrastructure de transports			716 788,79	0,21
ADP 3.375% 16-05-31 EMTN	EUR	700 000	716 788,79	0,21
Logiciels			1 917 336,05	0,57
VINCI 1.75% 26-09-30 EMTN	EUR	1 500 000	1 409 468,39	0,42
VINCI 3.375% 17-10-32 EMTN	EUR	500 000	507 867,66	0,15
Machines			4 863 276,23	1,44
CNH INDUSTRIAL NV 3.75% 11-06-31	EUR	700 000	727 593,14	0,22
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.375% 22-02-37	EUR	3 000 000	3 091 337,41	0,91
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.375% 24-08-31	EUR	1 000 000	1 044 345,68	0,31

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Marches de capitaux			15 245 747,53	4,52
AGENCE FRANCE LOCALE E 3.0% 20-08-32	EUR	1 000 000	993 562,90	0,29
AGENCE FRANCE LOCALE E 3.125% 20-03-34	EUR	1 500 000	1 517 053,79	0,45
AUSTRALIA NEW ZEALAND BKING MELBOUR 0.25% 17-03-25	EUR	1 000 000	996 527,02	0,30
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	500 000	542 798,31	0,16
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.125% 28-05-29	EUR	800 000	831 256,86	0,25
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.875% 18-10-31	EUR	2 000 000	2 183 905,03	0,65
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 3.125% 30-05-29	EUR	2 200 000	2 282 927,29	0,67
MORGAN STANLEY 3.79% 21-03-30	EUR	1 000 000	1 056 180,17	0,31
NORDEA BKP 3.375% 11-06-29	EUR	900 000	939 061,82	0,28
TRANSBURBAN FINANCE COMPANY 3.0% 08-04-30	EUR	1 000 000	1 016 441,39	0,30
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.748% PERP	EUR	1 500 000	1 451 498,11	0,43
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.375% PERP	EUR	1 500 000	1 434 534,84	0,43
Media			2 726 059,45	0,81
COMCAST 0.0% 14-09-26	EUR	800 000	764 710,11	0,23
INFORMA 1.25% 22-04-28 EMTN	EUR	1 000 000	958 158,78	0,28
INFORMA 3.25% 23-10-30 EMTN	EUR	1 000 000	1 003 190,56	0,30
Papier et industrie du bois			2 256 058,86	0,67
MONDI FINANCE 3.75% 31-05-32	EUR	900 000	943 813,04	0,28
UPM KYMMENE OY 3.375% 29-08-34	EUR	1 300 000	1 312 245,82	0,39
Produits alimentaires			1 147 505,96	0,34
DANONE 3.2% 12-09-31 EMTN	EUR	500 000	509 594,64	0,15
GEN MILLS 3.907% 13-04-29	EUR	600 000	637 911,32	0,19
Produits chimiques			417 044,31	0,12
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3.375% 04-06-30	EUR	400 000	417 044,31	0,12
Produits de soins personnels			1 055 022,58	0,31
L OREAL S A 3.375% 23-01-27	EUR	1 000 000	1 055 022,58	0,31
Produits domestiques			2 359 970,53	0,70
ESSITY CAPITAL BV 3.0% 21-09-26	EUR	800 000	810 283,09	0,24
PROCTER AND GAMBLE 3.25% 02-08-26	EUR	1 000 000	1 025 280,80	0,30
UNILEVER FINANCE NETHERLANDS BV 3.25% 15-02-32	EUR	500 000	524 406,64	0,16
Produits pharmaceutiques			3 366 405,59	1,00
GSK CAPITAL BV 3.0% 28-11-27	EUR	800 000	810 246,02	0,24
JOHNSON AND JOHNSON 3.2% 01-06-32	EUR	1 000 000	1 041 507,96	0,31
ROCHE FINANCE EUROPE BV 3.586% 04-12-36	EUR	500 000	515 551,57	0,15
TAKEDA PHARMACEUTICAL 3.0% 21-11-30	EUR	1 000 000	999 100,04	0,30
Produits pour l'industrie du bâtiment			726 059,95	0,22
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.375% 08-04-30	EUR	700 000	726 059,95	0,22
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			553 744,45	0,16
ASML HOLDING NV 0.625% 07-05-29	EUR	600 000	553 744,45	0,16
Services aux collectivités			185 889 875,02	55,09
A2A EX AEM 2.5% 15-06-26 EMTN	EUR	700 000	708 758,19	0,21
AUST GOVE BON 3.15% 20-06-44	EUR	1 000 000	1 031 529,43	0,31
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 1.85% 23-05-49	EUR	2 000 000	1 639 418,50	0,49
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	EUR	4 000 000	4 157 713,29	1,23
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 3.2% 15-07-39	EUR	2 000 000	2 090 495,18	0,62
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.75% 16-01-34	EUR	1 300 000	1 335 919,95	0,40
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.75% 17-07-29	EUR	2 000 000	2 054 176,70	0,61
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.0% 22-10-27	EUR	2 000 000	1 878 190,52	0,56
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.65% 22-06-71	EUR	500 000	203 476,06	0,06
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.7% 22-06-50	EUR	550 000	391 778,90	0,12
BELGIUM GOVERNMENT BOND 3.0% 22-06-33	EUR	5 000 000	5 131 085,64	1,52
BELGIUM GOVERNMENT BOND 3.3% 22-06-54	EUR	2 000 000	1 948 412,09	0,58
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.8% 15-08-53	EUR	5 600 000	4 771 263,75	1,41

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BUNDSOBLIGATION 2.5% 11-10-29	EUR	11 090 000	11 390 106,66	3,37
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 2.75% 25-02-29	EUR	1 000 000	1 025 591,54	0,30
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 0.01% 01-06-26	EUR	700 000	676 708,56	0,20
EDP FIN 3.875% 11-03-30 EMTN	EUR	1 000 000	1 065 712,09	0,32
ENGIE 4.75% PERP	EUR	400 000	425 786,17	0,13
EON SE 3.875% 12-01-35 EMTN	EUR	900 000	958 537,14	0,28
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 2.375% 30-09-27	EUR	2 500 000	2 520 072,94	0,75
EUROPEAN UNION 2.5% 04-12-31	EUR	500 000	495 991,63	0,15
EUROPEAN UNION 2.875% 06-12-27	EUR	1 000 000	1 018 213,35	0,30
EUROPEAN UNION 3.375% 05-10-54	EUR	2 500 000	2 504 620,69	0,74
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.5% 15-04-43	EUR	500 000	326 462,66	0,10
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.75% 15-04-38	EUR	2 000 000	1 993 155,56	0,59
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	3 200 000	2 637 838,11	0,78
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 25-05-43	EUR	1 830 000	1 604 301,20	0,48
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.75% 25-02-29	EUR	11 450 000	11 784 699,75	3,49
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 4.5% 25-04-41	EUR	2 500 000	2 892 420,08	0,86
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 3.375% 15-06-34	EUR	1 500 000	1 546 923,35	0,46
IBERDROLA FINANZAS SAU 2.625% 30-03-28	EUR	1 300 000	1 304 454,63	0,39
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.0% 18-10-31	EUR	1 000 000	847 428,05	0,25
IRELAND GOVERNMENT BOND 2.6% 18-10-34	EUR	500 000	501 118,22	0,15
IRLANDE 2.0% 18-02-45	EUR	1 500 000	1 319 628,81	0,39
ITAL BUON POL 2.8% 01-03-67	EUR	300 000	233 059,84	0,07
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-06-32	EUR	7 000 000	5 991 116,28	1,78
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-12-31	EUR	3 000 000	2 604 046,12	0,77
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.0% 01-02-28	EUR	5 300 000	5 266 427,64	1,56
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.0% 01-10-29	EUR	10 270 000	10 421 643,97	3,09
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.35% 01-03-35	EUR	4 000 000	4 013 536,51	1,19
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.45% 15-07-31	EUR	2 000 000	2 071 815,52	0,61
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.5% 15-02-31	EUR	4 500 000	4 670 917,55	1,38
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.15% 01-10-39	EUR	2 000 000	2 094 051,45	0,62
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.3% 01-10-54	EUR	1 000 000	1 035 854,51	0,31
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.5% 01-10-53	EUR	1 085 000	1 170 615,79	0,35
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 5.0% 01-09-40	EUR	2 200 000	2 533 026,87	0,75
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 6.0% 01-05-31	EUR	2 670 000	3 160 462,31	0,94
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 1.375% 25-05-29	EUR	1 500 000	1 446 661,85	0,43
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 3.0% 02-03-33	EUR	1 800 000	1 884 350,53	0,56
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-01-38	EUR	3 000 000	2 110 700,91	0,63
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-07-32	EUR	5 500 000	4 779 642,47	1,42
NETHERLANDS GOVERNMENT 2.5% 15-01-30	EUR	12 150 000	12 555 339,89	3,68
POLAND GOVERNMENT INTL BOND 3.625% 29-11-30	EUR	600 000	630 651,37	0,19
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.3% 17-10-31	EUR	500 000	433 676,84	0,13
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.15% 11-04-42	EUR	1 000 000	737 899,67	0,22
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 3.5% 18-06-38	EUR	500 000	532 897,02	0,16
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 4.125% 14-04-27	EUR	1 000 000	1 075 597,63	0,32
RAGB 0 3/4 02/20/28	EUR	5 400 000	5 190 560,42	1,54
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-30	EUR	12 620 000	11 242 225,26	3,33
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-50	EUR	2 000 000	1 052 584,48	0,31
SECRETARA GENERAL DEL TESORO 1.2% 31-10-40	EUR	2 500 000	1 830 103,80	0,54
SLOVENIA GOVERNMENT BOND 1.175% 13-02-62	EUR	800 000	450 554,87	0,13
SLOVENIA GOVERNMENT BOND 3.625% 11-03-33	EUR	1 100 000	1 194 374,78	0,35
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.1% 30-04-31	EUR	5 000 000	4 263 310,26	1,26
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.85% 30-07-37	EUR	2 000 000	1 515 089,45	0,45
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-27	EUR	3 000 000	2 934 656,63	0,87
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-71	EUR	2 000 000	1 028 731,19	0,30

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.9% 31-10-52	EUR	2 000 000	1 410 860,33	0,42
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.25% 30-04-34	EUR	3 000 000	3 122 896,15	0,93
SPAIN GOVERNMENT BOND 4.0% 31-10-54	EUR	2 400 000	2 551 053,21	0,76
SYNDICAT TRANSPORTS ILE DE FRANCE STIF 0.95% 28-05-41	EUR	700 000	466 892,26	0,14
Services aux entreprises			4 007 722,40	1,19
CRHCAISSE DE REFINANCEMENT DE L HABITAT 3.125% 03-06-36	EUR	3 000 000	3 061 649,36	0,91
LA POSTE 1.45% 30-11-28 EMTN	EUR	1 000 000	946 073,04	0,28
Services aux professionnels			1 826 572,23	0,54
UNEDIC 1.75% 25-11-32 EMTN	EUR	2 000 000	1 826 572,23	0,54
Services de télécommunication diversifiés			8 529 373,48	2,53
AT T 1.6% 19-05-28	EUR	400 000	387 801,55	0,11
BRITISH TEL 3.75% 13-05-31	EUR	1 000 000	1 057 317,44	0,31
BRITISH TEL 4.25% 06-01-33	EUR	3 000 000	3 306 185,16	0,99
ORANGE 4.5% PERP	EUR	600 000	635 332,57	0,19
TELEFONICA EMISIONES SAU 3.698% 24-01-32	EUR	500 000	528 820,33	0,16
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	EUR	1 000 000	947 741,91	0,28
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	1 500 000	1 666 174,52	0,49
Services financiers diversifiés			21 275 000,10	6,30
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.125% 18-09-30	EUR	500 000	529 126,51	0,16
BMW US LLC 3.0% 02-11-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 012 003,29	0,30
BNG BANK NV 3.0% 23-02-28 EMTN	EUR	500 000	521 854,34	0,15
BNG BANK NV 3.5% 27-09-38 EMTN	EUR	1 000 000	1 047 683,20	0,31
BNI FINANCE BV 3.875% 01-12-30	EUR	500 000	522 438,52	0,15
CASA PUBLIC SECTOR SCF 3.0% 14-06-30	EUR	1 600 000	1 648 547,07	0,49
CIE DE FINANCEMENT FONCIER 3.125% 18-05-27	EUR	1 000 000	1 032 860,76	0,31
CREDIT MUTUEL HOME LOAN SFH 0.625% 04-03-27	EUR	1 000 000	966 584,05	0,29
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.75% 18-09-31	EUR	1 200 000	1 038 680,60	0,31
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17-01-31	EUR	2 000 000	1 768 375,00	0,52
KERING FINANCE 3.375% 11-03-32	EUR	500 000	511 286,03	0,15
NASDAQ 1.75% 28-03-29	EUR	2 000 000	1 932 434,63	0,57
NEDWBK 0.375% 28-09-46 EMTN	EUR	500 000	280 859,27	0,08
NESTLE FIN 3.25% 23-01-37 EMTN	EUR	500 000	511 089,22	0,15
NRWBANK 0.25% 16-03-27	EUR	1 500 000	1 435 923,31	0,43
PSA BANQUE FRANCE 0.0% 22-01-25	EUR	700 000	698 853,50	0,21
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	400 000	418 449,85	0,12
SFIL 2.875% 22-01-31 EMTN	EUR	1 000 000	1 019 787,21	0,30
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 3.75% 06-03-34	EUR	3 700 000	3 925 244,63	1,17
ZF EUROPE FINANCE BV 3.0% 23-10-29	EUR	500 000	452 919,11	0,13
Textiles, habillement et produits de luxe			1 530 524,35	0,45
LVMH MOET HENNESSY 3.375% 21-10-25	EUR	1 000 000	1 012 040,20	0,30
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 05-10-34	EUR	500 000	518 484,15	0,15
Transport routier et ferroviaire			2 700 756,49	0,80
DEUTSCHE BAHN FINANCE 1.375% 03-03-34	EUR	800 000	708 121,37	0,21
DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.5% 20-09-27	EUR	900 000	934 115,81	0,28
DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.875% 13-10-42	EUR	300 000	318 564,37	0,09
SNCF 1.0% 19-01-61 EMTN	EUR	500 000	205 787,93	0,06
SNCF EPIC 0.625% 17-04-30 EMTN	EUR	600 000	534 167,01	0,16
Total			336 398 437,62	99,68

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0325	-39	20 560,00	0,00	-4 596 540,00
EURO BTP 0325	7	0,00	-21 630,00	839 860,00
EURO BUND 0325	45	0,00	-130 500,00	6 004 800,00
EURO-OAT 0325	13	0,00	-37 960,00	1 604 200,00
EURO SCHATZ 0325	455	0,00	-90 135,00	48 678 175,00
XEUR FGBX BUX 0325	-55	451 320,00	0,00	-7 297 400,00
Sous-total 1.		471 880,00	-280 225,00	45 233 095,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		471 880,00	-280 225,00	45 233 095,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	336 398 437,62
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	191 655,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	13 295 055,34
Autres passifs (-)	-12 392 949,54
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	337 492 198,42

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME C	EUR	99 971,92098	191,34
Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME D	EUR	293 781,32675	151,08
Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME E	EUR	2 634,86095	183,22
Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME M	EUR	14 509,12278	18 849,87

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	334 778 182,22	264 467 474,25
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	297 340 712,22	220 603 232,94
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	297 340 712,22	220 603 232,94
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	8 179 878,70	22 859 576,10
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 179 878,70	22 859 576,10
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	26 487 708,26	20 533 485,21
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	26 487 708,26	20 533 485,21
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	2 769 883,04	471 180,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 658 943,07	471 180,00
Autres opérations	1 110 939,97	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 827 410,46	1 029 332,18
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 827 410,46	1 029 332,18
COMPTES FINANCIERS	27 407 701,04	21 113 237,07
Liquidités	27 407 701,04	21 113 237,07
TOTAL DE L'ACTIF	364 013 293,72	286 610 043,50

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	345 179 815,75	278 409 189,63
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	5 805,51
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-14 633 795,54	-14 622 214,92
Résultat de l'exercice (a,b)	2 633 474,91	778 130,36
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	333 179 495,12	264 570 910,58
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	29 845 257,28	21 933 834,61
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	25 907 322,00	21 462 144,61
Dettes représentatives de titres donnés en pension	25 907 322,00	21 462 144,61
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	3 937 935,28	471 690,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 658 943,06	471 690,00
Autres opérations	2 278 992,22	0,00
DETTES	615 682,28	103 974,80
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	615 682,28	103 974,80
COMPTES FINANCIERS	372 859,04	1 323,51
Concours bancaires courants	372 859,04	1 323,51
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	364 013 293,72	286 610 043,50

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FBTP BTP 0323	0,00	3 267 600,00
EURO BOBL 0323	0,00	14 237 250,00
FGBL BUND 10A 0323	0,00	13 293 000,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BUND 0324	13 722 000,00	0,00
EURO BTP 0324	34 791 800,00	0,00
SHORT EUR-BTP 0324	52 791 750,00	0,00
FV CBOT UST 5 0324	34 560 298,20	0,00
XEUR FGBX BUX 0324	3 259 560,00	0,00
CBOT USUL 30A 0324	3 990 941,70	0,00
EURO BOBL 0324	14 790 720,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
FIX/4.166/SOFRATE/0	27 857 692,48	0,00
SOFRATE/0.0/FIX/3.9	7 210 428,64	0,00
FIX/2.495/OISEST/0.0	17 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.572	3 850 000,00	0,00
FIX/2.7/E6R/0.0	18 200 000,00	0,00
E6R/0.0/FIX/2.445	4 050 000,00	0,00
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S40	8 300 000,00	0,00
Swaps d'inflation		
FIX/0.0/CPIEMU/0.0	40 000 000,00	0,00
Autres engagements		

COMPTES DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	769 351,01	60 730,19
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 268 072,35	1 650 876,91
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	5 586,92	84 031,77
Produits sur instruments financiers à terme	36 659,80	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	4 079 670,08	1 795 638,87
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	541 433,83	24 817,68
Charges sur instruments financiers à terme	51 556,28	0,00
Charges sur dettes financières	8 426,55	62 115,74
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	601 416,66	86 933,42
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 478 253,42	1 708 705,45
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 022 885,52	1 061 242,10
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 455 367,90	647 463,35
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	178 107,01	130 667,01
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 633 474,91	778 130,36

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.

- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème			
			Part C	Part D	Part E	Part M
1.	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,196 % TTC maximum		0,598 % TTC maximum	0,30 % TTC maximum
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant			
3.	Commissions de mouvement Société de gestion ou Déléataire de Gestion Financière	Transaction / Opération	Néant			
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant			

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP

Frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les revenus résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, en ce inclus les revenus générés par le réinvestissement des garanties espèces liées aux opérations nets des coûts opérationnels directs et indirects sont restitués au FCP.

Les coûts opérationnels directs et indirects reviennent à la Société de Gestion ou au Déléataire de Gestion Financière. La quote-part de ces coûts ne pourra pas excéder 50 % des revenus générés.

Pour toute information complémentaire, se reporter au rapport annuel du FCP.

Contrats d'échange sur rendement global : 100 % des revenus sont acquis au fonds. En termes de coûts, des commissions de mouvements sont prélevées telle qu'indiqué au sein du tableau « frais de gestion ».

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts C	Capitalisation	Capitalisation
Parts D, E et M	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	264 570 910,58	231 012 413,83
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	104 242 859,21	146 224 632,42
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-57 080 883,05	-64 305 992,93
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 323 746,61	1 493 740,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-15 130 018,85	-18 103 688,64
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	6 859 834,91	6 358 270,42
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-6 489 220,14	-3 626 948,24
Frais de transactions	-156 074,19	-133 090,14
Différences de change	-18 242,74	257 670,98
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	33 577 112,40	-34 750 574,28
Différence d'estimation exercice N	-4 234 456,48	-37 811 568,88
Différence d'estimation exercice N-1	37 811 568,88	3 060 994,60
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 975 897,52	-250 650,00
Différence d'estimation exercice N	-1 660 997,52	314 900,00
Différence d'estimation exercice N-1	-314 900,00	-565 550,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	-252 336,20
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 455 367,90	647 463,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	333 179 495,12	264 570 910,58

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	297 340 712,22	89,24
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	297 340 712,22	89,24
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Crédit	8 300 000,00	2,49
Taux	276 075 191,02	82,86
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	284 375 191,02	85,35

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	297 340 712,22	89,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	26 487 708,26	7,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 407 701,04	8,23
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	25 907 322,00	7,78	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 859,04	0,11
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	173 017 498,54	51,93	0,00	0,00	18 200 000,00	5,46	84 857 692,48	25,47

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	46 913 692,16	14,08	65 259 761,40	19,59	185 167 258,66	55,58
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	9 522 909,96	2,86	7 013 756,26	2,11	9 951 042,04	2,99
Comptes financiers	27 407 701,04	8,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 907 322,00	7,78
Comptes financiers	372 859,04	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	92 791 750,00	27,85	112 408 710,68	33,74	70 874 730,34	21,27

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	295 145,20	0,09	0,00	0,00	30 360,42	0,01	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	372 859,04	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	73 619 361,02	22,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES	
Souscriptions à recevoir	253 025,81
Dépôts de garantie en espèces	554 384,65
Collatéraux	1 020 000,00
TOTAL DES CRÉANCES	1 827 410,46
DETTES	
Rachats à payer	5 854,29
Frais de gestion fixe	90 978,94
Collatéraux	499 076,08
Autres dettes	19 772,97
TOTAL DES DETTES	615 682,28
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	1 211 728,18

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME C		
Parts souscrites durant l'exercice	9 101,04469	1 650 087,45
Parts rachetées durant l'exercice	-11 369,53980	-2 067 384,69
Solde net des souscriptions/rachats	-2 268,49511	-417 297,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	87 542,52834	
Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME D		
Parts souscrites durant l'exercice	21 301,52641	3 040 012,59
Parts rachetées durant l'exercice	-33 369,32397	-4 773 471,81
Solde net des souscriptions/rachats	-12 067,79756	-1 733 459,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	281 898,27640	
Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME E		
Parts souscrites durant l'exercice	103,00000	17 484,25
Parts rachetées durant l'exercice	-715,15872	-123 013,53
Solde net des souscriptions/rachats	-612,15872	-105 529,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 803,86094	
Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME M		
Parts souscrites durant l'exercice	5 701,45567	99 535 274,92
Parts rachetées durant l'exercice	-2 803,44359	-50 117 013,02
Solde net des souscriptions/rachats	2 898,01208	49 418 261,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 844,52092	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts LBPAM ISR OBLI LONG TERME C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	160 402,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts LBPAM ISR OBLI LONG TERME D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	407 571,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts LBPAM ISR OBLI LONG TERME E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 088,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts LBPAM ISR OBLI LONG TERME M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	451 823,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,19
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	878 910,33
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 633 474,91	778 130,36
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 633 474,91	778 130,36
Parts LBPAM ISR OBLI LONG TERME C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	25 790,11	-62 874,71
Total	25 790,11	-62 874,71
Parts LBPAM ISR OBLI LONG TERME D		
Affectation		
Distribution	64 836,60	0,00
Report à nouveau de l'exercice	842,00	0,00
Capitalisation	0,00	-163 343,06
Total	65 678,60	-163 343,06
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	281 898,27640	293 966,07396
Distribution unitaire	0,23	0,00
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00
Parts LBPAM ISR OBLI LONG TERME E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 724,43	257,44
Total	2 724,43	257,44
Parts LBPAM ISR OBLI LONG TERME M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 539 281,77	1 004 090,69
Total	2 539 281,77	1 004 090,69

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	5 805,51
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 633 795,54	-14 622 214,92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-14 633 795,54	-14 616 409,41
Parts LBPAM ISR OBLI LONG TERME C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-730 248,56	-887 409,99
Total	-730 248,56	-887 409,99
Parts LBPAM ISR OBLI LONG TERME D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 859 672,50	-2 294 899,23
Total	-1 859 672,50	-2 294 899,23
Parts LBPAM ISR OBLI LONG TERME E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-22 234,74	-32 007,17
Total	-22 234,74	-32 007,17
Parts LBPAM ISR OBLI LONG TERME M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-12 021 639,74	-11 402 093,02
Total	-12 021 639,74	-11 402 093,02

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	191 647 357,87	348 493 357,92	231 012 413,83	264 570 910,58	333 179 495,12
Parts LBPAM ISR OBLI LONG TERME C en EUR					
Actif net	26 180 006,41	25 229 250,25	22 793 023,13	16 017 145,04	16 537 751,37
Nombre de titres	120 940,56758	112 640,72964	105 643,63520	89 811,02345	87 542,52834
Valeur liquidative unitaire	216,47	223,97	215,75	178,34	188,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,04	4,38	1,02	-9,88	-8,34
Capitalisation unitaire sur résultat	1,80	-0,90	-0,95	-0,70	0,29
Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME D en EUR					
Actif net	61 441 026,45	61 293 273,21	56 830 859,50	41 461 474,85	42 115 490,67
Nombre de titres	353 716,47181	342 664,43958	331 360,27106	293 966,07396	281 898,27640
Valeur liquidative unitaire	173,70	178,87	171,50	141,04	149,39
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,80	0,00	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	4,85	8,47	0,01	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-7,80	-6,59
Distribution unitaire sur résultat	0,81	0,00	0,00	0,00	0,23
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,65	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,06	-0,11	-0,55	0,00
Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME E en EUR					
Actif net	36 128 552,10	37 448 975,15	36 204 638,40	578 701,51	505 165,51
Nombre de titres	177 830,91196	177 435,10684	177 365,10684	3 416,01966	2 803,86094
Valeur liquidative unitaire	203,16	211,05	204,12	169,40	180,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,66	4,12	0,96	-9,36	-7,93
Capitalisation unitaire sur résultat	2,49	-0,02	-0,07	0,07	0,97
Parts LBPAM ISR OBLI LONG TERME M en EUR					
Actif net	67 897 772,91	224 521 859,31	115 183 892,80	206 513 589,18	274 021 087,57
Nombre de titres	3 315,50884	10 510,50884	5 552,50884	11 946,50884	14 844,52092
Valeur liquidative unitaire	20 478,83	21 361,65	20 744,47	17 286,52	18 459,40
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	570,34	416,56	97,15	-954,42	-809,83
Capitalisation unitaire sur résultat	332,79	82,59	78,26	84,04	171,05

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 5.824% 25-07-53	EUR	500 000	561 009,18	0,17
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-50	EUR	4 000 000	2 241 600,00	0,68
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.8% 15-08-53	EUR	7 000 000	6 384 870,98	1,91
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	EUR	15 099 999	14 524 840,04	4,36
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	EUR	1 013 871	995 288,30	0,30
COVESTRO AG 4.75% 15-11-28	EUR	600 000	644 249,57	0,19
DBR 0 08/15/30	EUR	4 500 000	3 982 275,00	1,19
EON SE 3.875% 12-01-35 EMTN	EUR	900 000	971 185,07	0,29
KFW 0 09/15/28	EUR	3 000 000	2 683 920,00	0,81
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 0.125% 09-01-32	EUR	1 000 000	829 729,45	0,25
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 3.25% 24-03-31	EUR	2 100 000	2 226 463,26	0,67
NRW 0 01/15/29	EUR	1 000 000	884 900,00	0,27
NRW 2.9% 15-01-53 EMTN	EUR	2 000 000	1 997 391,78	0,60
NRW 3.4% 07-03-73 EMTN	EUR	500 000	558 637,32	0,16
NRWBANK 0.25% 16-03-27	EUR	1 500 000	1 400 117,05	0,42
TOTAL ALLEMAGNE			40 886 477,00	12,27
AUSTRALIE				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 0.25% 17-03-25	EUR	1 000 000	966 124,54	0,29
WESTPAC BANKING 0.01% 22-09-28	EUR	1 000 000	869 138,14	0,26
TOTAL AUSTRALIE			1 835 262,68	0,55
AUTRICHE				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.9% 20-02-32	EUR	5 000 000	4 439 582,19	1,33
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 1.85% 23-05-49	EUR	3 000 000	2 489 288,85	0,75
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	EUR	786 000	826 048,69	0,25
TOTAL AUTRICHE			7 754 919,73	2,33
BELGIQUE				
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.0% 22-10-27	EUR	5 000 000	4 600 350,00	1,38
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.65% 22-06-71	EUR	500 000	227 136,56	0,06
BELGIUM GOVERNMENT BOND 3.0% 22-06-33	EUR	5 000 000	5 243 068,03	1,57
BELGIUM GOVERNMENT BOND 3.3% 22-06-54	EUR	2 000 000	2 076 683,93	0,62
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.625% 18-01-33	EUR	700 000	748 237,19	0,23
EUROPEAN UNION 0.7% 06-07-51	EUR	600 000	344 593,05	0,11
EUROPEAN UNION 2.5% 04-10-52	EUR	1 200 000	1 074 463,02	0,32
EUROPEAN UNION 2.625% 04-02-48	EUR	1 200 000	1 147 162,36	0,35
EUROPEAN UNION 3.0% 04-03-53	EUR	1 300 000	1 320 583,63	0,39
EUROPEAN UNION 3.125% 04-12-30	EUR	1 000 000	1 040 331,48	0,31
KBC GROUPE 0.625% 07-12-31	EUR	500 000	452 170,53	0,14
TOTAL BELGIQUE			18 274 779,78	5,48
CANADA				
BANK OF MONTREAL 1.0% 05-04-26	EUR	1 000 000	964 429,02	0,30
ROYAL BANK OF CANADA 0.125% 26-04-27	EUR	1 600 000	1 463 601,05	0,44
TORONTO DOMINION BANK THE 0.5% 18-01-27	EUR	500 000	465 872,26	0,13
TORONTO DOMINION BANK THE 1.707% 28-07-25	EUR	1 000 000	985 445,66	0,30
TOTAL CANADA			3 879 347,99	1,17

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 0.125% 10-02-28	EUR	300 000	268 721,96	0,08
BANCO NTANDER 3.375% 11-01-30	EUR	700 000	738 857,19	0,22
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	500 000	535 412,40	0,16
BBVA 3.125% 17-07-27	EUR	700 000	717 608,52	0,22
BBVA 4.625% 13-01-31	EUR	1 000 000	1 095 752,88	0,33
CAIXABANK 3.75% 07-09-29 EMTN	EUR	800 000	831 504,13	0,25
CAIXABANK 4.25% 06-09-30 EMTN	EUR	1 000 000	1 053 468,31	0,32
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	300 000	333 056,14	0,10
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.625% 13-07-33	EUR	1 000 000	1 055 393,61	0,32
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 0.0% 30-04-27	EUR	226 000	206 747,06	0,06
NT CONS FIN 0.0% 23-02-26 EMTN	EUR	500 000	466 820,00	0,14
SECRETARA GENERAL DEL TESORO 1.2% 31-10-40	EUR	5 500 000	3 959 110,98	1,19
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.1% 30-04-31	EUR	5 000 000	4 138 037,98	1,24
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.85% 30-07-37	EUR	3 500 000	2 593 871,61	0,78
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 30-04-29	EUR	7 000 000	6 683 145,96	2,00
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-27	EUR	8 000 000	7 712 284,15	2,32
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.9% 31-10-52	EUR	3 000 000	2 087 257,21	0,62
SPGB 2.15 10/31/25	EUR	4 000 000	3 976 678,25	1,19
TOTAL ESPAGNE			38 453 728,34	11,54
ETATS-UNIS				
AT T 1.6% 19-05-28	EUR	400 000	379 872,37	0,11
CITIGROUP 3.713% 22-09-28	EUR	900 000	923 408,24	0,28
GEN MILLS 3.907% 13-04-29	EUR	600 000	636 887,03	0,19
JPM CHASE 4.457% 13-11-31 EMTN	EUR	1 000 000	1 061 040,57	0,32
PROCTER AND GAMBLE 3.25% 02-08-26	EUR	1 000 000	1 024 494,86	0,31
TOTAL ETATS-UNIS			4 025 703,07	1,21
FINLANDE				
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.5% 15-04-43	EUR	500 000	330 076,45	0,10
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.75% 15-04-38	EUR	2 000 000	2 035 241,86	0,61
NIB 0 09/25/26	EUR	1 000 000	935 250,00	0,28
NORDEA MORTGAGE BANK 2.5% 14-09-32	EUR	1 500 000	1 476 167,95	0,44
NORDISKA INVESTERINGSBANKEN NOR INV BK 0.25% 09-03- 29	EUR	1 900 000	1 710 112,44	0,52
TOTAL FINLANDE			6 486 848,70	1,95
FRANCE				
AFD 3.75% 20-09-38 EMTN	EUR	800 000	863 590,56	0,26
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 1.125% 02-03-37	EUR	2 000 000	1 595 852,95	0,48
ALSTOM 0.0% 11-01-29	EUR	700 000	578 249,00	0,17
AXA 3.625% 10-01-33 EMTN	EUR	800 000	877 107,84	0,26
AXA 5.5% 11-07-43 EMTN	EUR	500 000	549 874,04	0,17
AXA BANK EUROPE 0.625% 16-02-28	EUR	1 000 000	923 566,58	0,28
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.125% 18- 09-30	EUR	900 000	957 041,48	0,28
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 5.125% 13-01-33	EUR	700 000	785 866,12	0,24
BNP PAR 4.75% 13-11-32 EMTN	EUR	1 500 000	1 603 018,28	0,48
BNPP HOME 3.0% 31-01-30 EMTN	EUR	700 000	730 239,04	0,22
BOUYGUES 3.875% 17-07-31	EUR	1 000 000	1 066 981,37	0,32
BPCE 5.125% 25-01-35 EMTN	EUR	500 000	539 060,48	0,16
BPCE SFH 0.375% 18-03-41	EUR	500 000	322 015,78	0,09
BPCE SFH 1.75% 27-05-32	EUR	1 200 000	1 114 076,33	0,34
BPCE SFH 3.125% 24-01-28	EUR	700 000	730 605,44	0,22
BPIFRANCE 2.125% 29-11-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 970 264,21	0,59

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CA 0.625% 12-01-28	EUR	1 000 000	926 385,89	0,28
CA 2.5% 29-08-29 EMTN	EUR	1 000 000	973 814,86	0,30
CADES 0.6% 25-11-29	EUR	2 000 000	1 792 118,69	0,53
CADES 1.75% 25-11-27 EMTN	EUR	1 600 000	1 558 663,61	0,46
CADES 2.75% 25-11-32 EMTN	EUR	1 500 000	1 515 990,49	0,46
CA HOME LOAN 3.25% 08-06-33	EUR	100 000	104 586,87	0,03
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 0.01% 01-06-26	EUR	700 000	656 823,31	0,20
CAISSE REFINANCEMENT HABITAT 2.75% 12-04-28	EUR	1 000 000	1 021 916,34	0,30
CAISSE REFINANCEMENT HABITAT 3.0% 11-01-30	EUR	1 000 000	1 041 202,47	0,31
CARREFOUR 3.75% 10-10-30 EMTN	EUR	1 000 000	1 030 579,02	0,31
CASA PUBLIC SECTOR SCF 3.75% 13-07-26	EUR	900 000	936 583,08	0,28
CIE DE FINANCEMENT FONCIER 3.125% 18-05-27	EUR	1 000 000	1 030 107,98	0,31
CMARK 0.01 10/04/30	EUR	500 000	416 482,43	0,13
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.5% 18-01-29	EUR	1 000 000	1 056 021,64	0,32
CREDIT MUTUEL HOME LOAN SFH 0.625% 04-03-27	EUR	1 000 000	942 178,33	0,29
DANONE 3.706% 13-11-29 EMTN	EUR	1 500 000	1 572 516,15	0,48
DEXIA MUN 3.125% 16-11-27 EMTN	EUR	600 000	611 087,02	0,18
EDF 4.25% 25-01-32 EMTN	EUR	900 000	981 052,52	0,29
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-72	EUR	1 000 000	422 646,45	0,13
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-06-44	EUR	5 399 999	3 398 775,31	1,02
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	7 000 000	6 152 372,30	1,84
KERING 3.25% 27-02-29 EMTN	EUR	1 000 000	1 045 642,74	0,31
LEGRAND 0.375% 06-10-31	EUR	500 000	419 250,94	0,12
L OREAL S A 3.375% 23-01-27	EUR	2 000 000	2 041 502,19	0,61
LVMH MOET HENNESSY 3.375% 21-10-25	EUR	1 000 000	1 013 953,77	0,30
ORANGE 3.875% 11-09-35 EMTN	EUR	600 000	646 703,80	0,20
PERNOD RICARD 0.125% 04-10-29	EUR	800 000	684 176,63	0,21
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-27	EUR	700 000	726 313,34	0,22
PSA BANQUE FRANCE 0.0% 22-01-25	EUR	700 000	673 477,00	0,20
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	400 000	417 956,55	0,13
RATP 3.25% 11-04-33 EMTN	EUR	1 800 000	1 886 636,56	0,57
RCI BANQUE 4.5% 06-04-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 061 362,62	0,32
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 12-06-28	EUR	1 300 000	1 352 095,62	0,41
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	700 000	679 231,86	0,20
SG 4.125% 21-11-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 041 246,31	0,31
SG 4.75% 28-09-29	EUR	1 500 000	1 583 533,20	0,47
SG SFH 3.125% 24-02-32	EUR	1 000 000	1 048 347,95	0,31
SNCF 1.0% 19-01-61 EMTN	EUR	500 000	231 455,82	0,07
SNCF EPIC 0.625% 17-04-30 EMTN	EUR	1 000 000	881 786,97	0,27
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL 2.875% 18-01-28	EUR	1 500 000	1 555 257,74	0,46
SYNDICAT TRANSPORTS ILE DE FRANCE STIF 0.95% 28-05-41	EUR	700 000	491 211,27	0,15
UNEDIC 1.75% 25-11-32 EMTN	EUR	1 500 000	1 404 952,13	0,42
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	1 200 000	1 240 118,66	0,38
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	700 000	750 959,12	0,22
VINCI 3.375% 17-10-32 EMTN	EUR	800 000	821 418,10	0,25
TOTAL FRANCE			67 047 905,15	20,12
IRLANDE				
BK IRELAND GROUP 1.875% 05-06-26	EUR	800 000	787 048,52	0,24
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.0% 18-10-31	EUR	1 000 000	839 130,00	0,25
IRLANDE 2.0% 18-02-45	EUR	1 500 000	1 324 289,18	0,40
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	EUR	800 000	723 701,64	0,21
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.25% 02-03-29	EUR	1 000 000	1 041 020,93	0,31
TOTAL IRLANDE			4 715 190,27	1,41

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
A2A EX AEM 2.5% 15-06-26 EMTN	EUR	700 000	697 702,47	0,21
ASS GENERALI 5.272% 12-09-33	EUR	800 000	858 693,55	0,25
ENEL 1.375% PERP	EUR	500 000	440 107,75	0,14
ENI 0.375% 14-06-28 EMTN	EUR	500 000	446 869,96	0,14
ENI 2.625% PERP	EUR	500 000	493 595,41	0,15
INTE 4.5% 02-10-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 545 786,64	0,47
ITAL BUON POL 2.8% 01-03-67	EUR	300 000	222 575,54	0,06
ITALIE 5%09-010940	EUR	1 000 000	1 121 902,97	0,33
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-06-32	EUR	4 500 000	3 689 264,51	1,11
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-12-31	EUR	3 000 000	2 497 669,67	0,75
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.2% 15-08-25	EUR	12 000 000	11 723 013,91	3,52
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.0% 01-02-28	EUR	10 000 000	9 752 939,13	2,93
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.35% 01-03-35	EUR	1 100 000	1 070 467,30	0,32
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.45% 01-09-43	EUR	3 000 000	3 139 798,02	0,94
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.5% 01-10-53	EUR	11 985 000	12 466 286,16	3,74
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24-07-33	EUR	1 600 000	1 680 220,02	0,50
UNICREDIT 0.925% 18-01-28 EMTN	EUR	700 000	656 711,90	0,20
UNICREDIT 3.375% 31-01-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 031 468,08	0,31
TOTAL ITALIE			53 535 072,99	16,07
JAPON				
MIZUHO FINANCIAL GROUP 1.631% 08-04-27	EUR	700 000	671 903,38	0,20
TOTAL JAPON			671 903,38	0,20
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 0.2% 17-03-36	EUR	1 000 000	737 665,63	0,22
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 1.5% 15-06-32	EUR	127 000	118 139,04	0,04
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 2.875% 12-01-33	EUR	1 300 000	1 365 274,42	0,41
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 3.0% 15-11-28	EUR	196 000	202 020,41	0,06
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 3.553% 13-09-29	EUR	1 000 000	1 032 932,57	0,31
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.125% 18-03-30	EUR	1 000 000	867 923,85	0,27
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.7% 17-01-53	EUR	800 000	448 785,21	0,13
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.375% 21-06-32	EUR	1 000 000	994 688,58	0,29
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 1.375% 25-05-29	EUR	1 500 000	1 441 286,60	0,43
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 3.0% 02-03-33	EUR	1 800 000	1 929 607,08	0,58
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 3.0% 15-10-28	EUR	500 000	505 173,69	0,15
NESTLE FIN 3.75% 14-11-35	EUR	1 000 000	1 074 352,95	0,32
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 1.125% 30-09-27	EUR	500 000	475 830,04	0,15
TOTAL LUXEMBOURG			11 193 680,07	3,36
PAYS-BAS				
ABB FINANCE 3.25% 16-01-27	EUR	500 000	521 851,23	0,16
ABN AMRO BK 4.375% 20-10-28	EUR	1 000 000	1 047 015,16	0,32
ABN AMRO BK 5.5% 21-09-33 EMTN	EUR	500 000	531 674,21	0,16
ASML HOLDING NV 0.625% 07-05-29	EUR	600 000	540 063,26	0,16
BMW FIN 3.875% 04-10-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 583 976,84	0,48
BNG BANK NV 3.5% 27-09-38 EMTN	EUR	1 000 000	1 068 311,58	0,32
BNI FINANCE BV 3.875% 01-12-30	EUR	2 000 000	2 083 147,70	0,62
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.0% 10-01-30	EUR	1 000 000	1 073 072,88	0,32
DEUTSCHE BAHN FINANCE 1.375% 03-03-34	EUR	800 000	695 868,72	0,21
DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.5% 20-09-27	EUR	900 000	935 181,89	0,28
DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.875% 13-10-42	EUR	300 000	327 186,51	0,10

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DE VOLKSBANK NV 0.25% 22-06-26	EUR	500 000	461 350,98	0,14
DE VOLKSBANK NV 0.375% 16-09-41	EUR	400 000	251 742,72	0,08
ESSITY CAPITAL BV 3.0% 21-09-26	EUR	800 000	805 707,67	0,24
GSK CAPITAL BV 3.0% 28-11-27	EUR	800 000	809 448,66	0,24
HEINEKEN NV 3.875% 23-09-30	EUR	1 000 000	1 059 399,18	0,32
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	600 000	555 132,08	0,17
ING BANK NEDERLAND NV 4.125% 02-10-26	EUR	1 000 000	1 035 521,56	0,31
ING BANK NV 3.0% 15-02-26	EUR	1 000 000	1 029 905,75	0,31
NEDWBK 0.375% 28-09-46 EMTN	EUR	500 000	286 281,93	0,08
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-07-32	EUR	5 500 000	4 761 513,50	1,43
ROCHE FINANCE EUROPE BV 3.586% 04-12-36	EUR	1 300 000	1 380 573,15	0,41
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.375% 24-08-31	EUR	1 000 000	1 044 732,13	0,31
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.748% PERP	EUR	500 000	470 097,21	0,14
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.25% 15-02-28	EUR	500 000	535 446,58	0,16
TOTAL PAYS-BAS			24 894 203,08	7,47
POLOGNE				
POLAND GOVERNMENT INTL BOND 3.625% 29-11-30	EUR	600 000	620 259,92	0,19
TOTAL POLOGNE			620 259,92	0,19
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 3.875% 26-06-28	EUR	600 000	629 419,20	0,18
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.3% 17-10-31	EUR	500 000	422 049,67	0,13
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.15% 11-04-42	EUR	1 000 000	729 199,34	0,22
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 3.5% 18-06-38	EUR	500 000	531 520,03	0,16
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 4.125% 14-04-27	EUR	1 000 000	1 088 214,10	0,33
TOTAL PORTUGAL			3 400 402,34	1,02
ROYAUME-UNI				
ANZ NEW ZEALAND INTLLDN 0.2% 23-09-27	EUR	700 000	627 079,16	0,19
BARCLAYS 0.877% 28-01-28	EUR	800 000	741 631,45	0,22
COCA-COLA EUROPEAN PARTN	EUR	800 000	699 187,89	0,21
LLOYDS BANKING GROUP 4.75% 21-09-31	EUR	1 300 000	1 392 543,45	0,42
TOTAL ROYAUME-UNI			3 460 441,95	1,04
SLOVAQUIE				
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 3.625% 08-06-33	EUR	1 700 000	1 795 404,23	0,54
TOTAL SLOVAQUIE			1 795 404,23	0,54
SLOVENIE				
SLOVENIA GOVERNMENT BOND 1.175% 13-02-62	EUR	800 000	501 240,11	0,15
SLOVENIA GOVERNMENT BOND 3.625% 11-03-33	EUR	1 100 000	1 203 956,03	0,36
TOTAL SLOVENIE			1 705 196,14	0,51
SUEDE				
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 0.75% 03-11-31	EUR	500 000	456 390,00	0,14
VOLVO TREASURY AB 3.5% 17-11-25	EUR	600 000	605 546,72	0,18
TOTAL SUEDE			1 061 936,72	0,32
SUISSE				
EUROF 0.15 10/10/34	EUR	1 000 000	763 138,36	0,23
TOTAL SUISSE			763 138,36	0,23
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			296 461 801,89	88,98
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			296 461 801,89	88,98

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	805	8 179 878,70	2,45
TOTAL FRANCE			8 179 878,70	2,45
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			8 179 878,70	2,45
TOTAL Organismes de placement collectif			8 179 878,70	2,45
Titres mis en dépôt				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	1 000 000	878 910,33	0,26
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			878 910,33	0,26
TOTAL Titres mis en dépôt			878 910,33	0,27
Titres donnés en pension				
ALLEMAGNE				
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	EUR	9 900 001	9 522 909,96	2,86
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	EUR	3 986 129	3 913 069,35	1,17
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 3.25% 24-03-31	EUR	900 000	954 198,54	0,29
TOTAL ALLEMAGNE			14 390 177,85	4,32
AUTRICHE				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	EUR	3 214 000	3 377 761,42	1,01
TOTAL AUTRICHE			3 377 761,42	1,01
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 0.125% 10-02-28	EUR	500 000	447 869,93	0,13
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 0.0% 30-04-27	EUR	1 774 000	1 622 872,94	0,50
TOTAL ESPAGNE			2 070 742,87	0,63
FRANCE				
CA HOME LOAN 3.25% 08-06-33	EUR	1 000 000	1 045 868,74	0,32
DEXIA MUN 3.125% 16-11-27 EMTN	EUR	400 000	407 391,34	0,12
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-06-44	EUR	600 001	377 642,40	0,11
UNEDIC 1.75% 25-11-32 EMTN	EUR	500 000	468 317,38	0,14
TOTAL FRANCE			2 299 219,86	0,69
ITALIE				
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.35% 01-03-35	EUR	2 900 000	2 822 141,05	0,85
TOTAL ITALIE			2 822 141,05	0,85
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 1.5% 15-06-32	EUR	973 000	905 112,51	0,27
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 3.0% 15-11-28	EUR	604 000	622 552,70	0,18
TOTAL LUXEMBOURG			1 527 665,21	0,45
TOTAL Titres donnés en pension			26 487 708,26	7,95

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dettes représentatives des titres données en pension			-25 727 734,38	-7,72
Indemnités sur titres données en pension			-179 587,62	-0,06
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CBOT USUL 30A 0324	USD	-33	-162 438,33	-0,05
EURO BOBL 0324	EUR	124	112 840,00	0,03
EURO BTP 0324	EUR	-292	-951 920,00	-0,29
EURO BUND 0324	EUR	-100	-167 000,00	-0,05
FV CBOT UST 5 0324	USD	351	466 883,05	0,14
SHORT EUR-BTP 0324	EUR	495	281 830,00	0,09
XEUR FGBX BUX 0324	EUR	-23	-73 140,00	-0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-492 945,28	-0,15
TOTAL Engagements à terme fermes			-492 945,28	-0,15
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E6R/0.0/FIX/2.445	EUR	4 050 000	-92 558,57	-0,03
FIX/2.495/OISEST/0.0	EUR	17 000 000	181 962,11	0,06
FIX/2.7/E6R/0.0	EUR	18 200 000	197 826,72	0,06
FIX/4.166/SOFRATE/0	USD	30 773 000	731 151,14	0,22
OISEST/0.0/FIX/2.572	EUR	3 850 000	-233 823,67	-0,07
SOFRATE/0.0/FIX/3.9	USD	7 965 000	-919 885,98	-0,28
TOTAL Swaps de taux			-135 328,25	-0,04
Swaps d'inflation				
FIX/0.0/CPIEMU/0.0	EUR	40 000 000	-362 748,00	-0,11
TOTAL Swaps d'inflation			-362 748,00	-0,11
Credit Default Swap				
ITRAXX EUR XOVER S40	EUR	-8 300 000	-669 976,00	-0,20
TOTAL Credit Default Swap			-669 976,00	-0,20
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-1 168 052,25	-0,35
TOTAL Instruments financier à terme			-1 660 997,53	-0,50
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-336 304,87	-304 444,73	-0,09
APPEL MARGE CACEIS	EUR	797 390,02	797 390,02	0,24
TOTAL Appel de marge			492 945,29	0,15
Créances			1 827 410,46	0,55
Dettes			-615 682,28	-0,18
Comptes financiers			27 034 842,00	8,11
Actif net			333 179 495,12	100,00
Parts LBPAM ISR OBLI LONG TERME M	EUR	14 844,52092	18 459,40	
Parts LBPAM ISR OBLI LONG TERME E	EUR	2 803,86094	180,16	
Parts LBPAM ISR OBLI LONG TERME D	EUR	281 898,27640	149,39	
Parts LBPAM ISR OBLI LONG TERME C	EUR	87 542,52834	188,91	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LBPAM ISR OBLI LONG TERME D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	64 836,60	EUR	0,23	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	64 836,60	EUR	0,23	EUR

Dénomination du produit : LBPAM ISR OBLI LONG TERME (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 9695006JMSSMC26MV072

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



OUI



NON

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

- ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait **des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissement durables

- ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique
- Développement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

Pour les investissements en “titres d’États” (obligations souveraines) :

La démarche ISR visait à évaluer les titres selon des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, sans toutefois que les résultats de cette évaluation ne soient pris en compte de manière mesurable pour la construction du portefeuille. **Ces titres d’États pouvaient représenter 56,49% % maximum de l’actif net du Produit Financier.**

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée						
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités))+ (ICE BofA ML Euro HY Constrained + émetteurs privés domiciliés dans la zone euro et dont la notation financière est comprise entre BB+ et BB- ou non renseignée)] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 20% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion et note ESG GREaT³). Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 était le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible*</td></tr><tr><td>Score Great Moyen</td><td>7.80</td><td>7.10</td></tr></table> Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	7.80	7.10
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*					
Score Great Moyen	7.80	7.10					
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 5% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/12/2024, le produit financier était investi à hauteur de 27,64% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.						

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Benchmark 100% Bloomberg Barclays Euro-Aggregate (toutes maturités) sur les indicateurs spécifiques suivants : - Intensité carbone (Scope 1 + 2 + 3) : Mesurait les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur était exprimé en tCO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires et couvrait l'ensemble des émissions soit les scope 1, 2 et 3. L'intensité scope 1 était additionnée à l'intensité scope 2 et 3 afin de former l'intensité scope 1 & 2 & 3 de l'émetteur. A l'échelle du portefeuille, l'intensité est la somme pondérée des intensités des émetteurs couverts. - Politique anti-corruption : Indiquait si l'émetteur avait mis en place une politique sur les pots-de-vin et la lutte contre la corruption et le champ d'application de cette politique.									
	Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille</td><td>Score cible</td></tr><tr><td>Intensité carbone (Scope 1 2 3)</td><td>820.58 tCO2/M€ CA</td><td>1177.13 tCO2/M€ CA</td></tr><tr><td>Politique anti-corruption</td><td></td><td></td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Intensité carbone (Scope 1 2 3)	820.58 tCO2/M€ CA	1177.13 tCO2/M€ CA	Politique anti-corruption		
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Intensité carbone (Scope 1 2 3)	820.58 tCO2/M€ CA	1177.13 tCO2/M€ CA								
Politique anti-corruption										

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 20%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023	2022
Méthodologie	<i>Note Moyenne</i>	<i>Note Moyenne</i>
Score limite/ Score cible	7.1	7.14
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	7.6	7.49

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023	2022
Poids des investissements durables	28,06%	28,72%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Produit Financier visait la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'Investissements Durables visé par le Produit Financier était précisé en tête de la présente annexe dans l'encadré « Ce produit financier a-t-il un objectif d'Investissement Durable ? ».

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat

⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰ ;

- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'accès à la santé :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.lelabelgreenfin.fr/)

¹¹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent document sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

¹² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent document sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁵

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
NETHERLANDS GOVT 2.500% 15-01-30	Obligations	Gouvernement	3,72%	Pays-Bas
FRANCE O.A.T. 2.750% 25-02-29	Obligations	Gouvernement	3,49%	France
BUNDESOBL-190 2.500% 11-10-29	Obligations	Gouvernement	3,38%	Allemagne
DEUTSCHLAND REP 0% 15-08-30	Obligations	Gouvernement	3,33%	Allemagne
BTPS 3.000% 01-10-29	Obligations	Gouvernement	3,09%	Italie
BTPS 0.950% 01-06-32	Obligations	Gouvernement	1,78%	Italie
BTPS 2.000% 01-02-28	Obligations	Gouvernement	1,56%	Italie
REP OF AUSTRIA 0.750% 20-02-28	Obligations	Gouvernement	1,54%	Autriche
NETHERLANDS GOVT 0.500% 15-07-32	Obligations	Gouvernement	1,42%	Pays-Bas
DEUTSCHLAND REP 1.800% 15-08-53	Obligations	Gouvernement	1,41%	Allemagne
BTPS 3.500% 15-02-31	Obligations	Gouvernement	1,38%	Italie
SPANISH GOV'T 0.100% 30-04-31	Obligations	Gouvernement	1,26%	Espagne
REP OF AUSTRIA 2.900% 23-05-29	Obligations	Gouvernement	1,23%	Autriche
BTPS 3.350% 01-03-35	Obligations	Gouvernement	1,19%	Italie
SLOVAKIA GOVT 3.750% 06-03-34	Obligations	Gouvernement	1,16%	Slovaquie



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 27% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 46,42%.

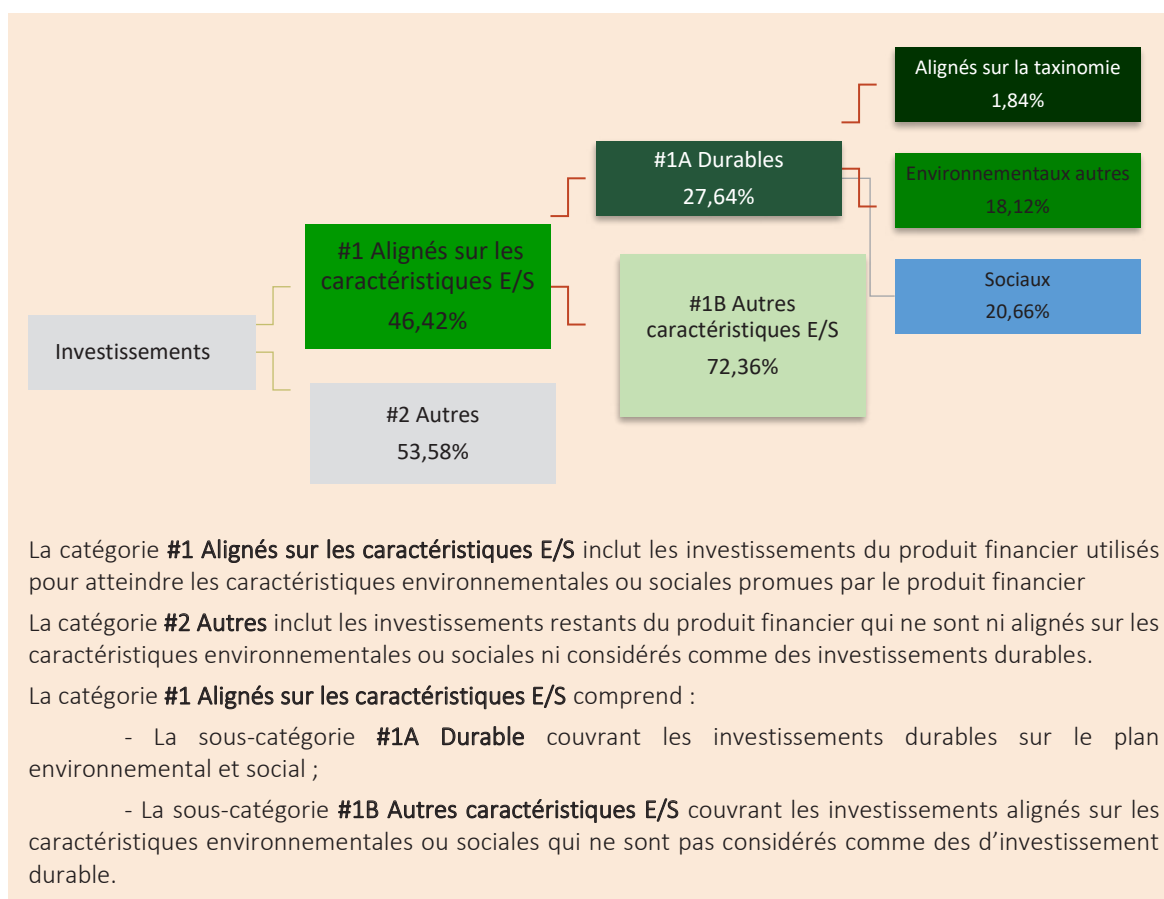
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 5% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 27,64% de son actif net au 31/12/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 18,12% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 20,66% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁸.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 1,84% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en obligations, qui représentait 99,73% de l'AuM :

Bics1	Poids
Matériaux de base	0,79%
Communications	3,33%
Biens de consommation cycliques	3,7%
Bien de consommation non cycliques	4,18%
Finance	20,05%
Gouvernement	58,2%
Industrie	4,82%
Technologie	0,16%
Services aux collectivités	3,46%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 0,27% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	0,27%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 3,6% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁹ ?

● **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE ?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

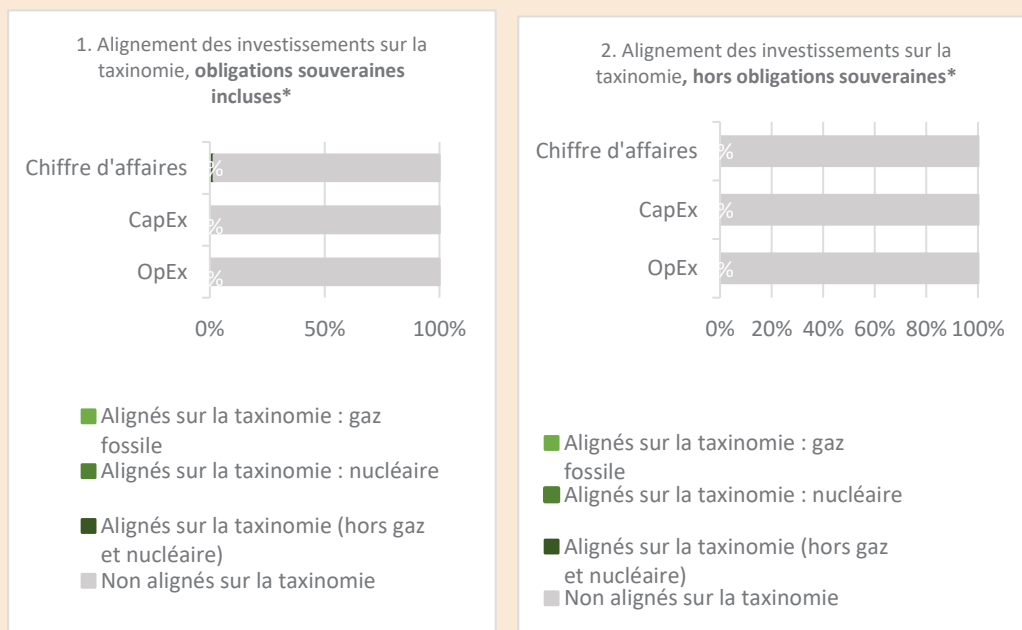
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées au 31/12/2024.** A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 56,21%.

¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,12% % et 0,62% % respectivement au 31/12/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 5% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 18,12% au 31/12/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 5% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 20,66% au 31/12/2024.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 53,58% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- La politique de vote aux assemblées obligataires d'Aegon Investment Management B.V, délégataire de gestion de l'OPC. LBP AM a délégué l'exercice des droits de vote attachés aux titres en portefeuille au délégataire de gestion dont La politique d'engagement actionnarial est disponible sur le site <https://www.aegonam.com/en/responsible-investment>



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement LBPAM ISR OBLI LONG TERME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Fonds Commun de Placement
LBPAM ISR OBLI LONG TERME
36, quai Henri IV - 75004 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement LBPAM ISR OBLI LONG TERME

36, quai Henri IV - 75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM ISR OBLI LONG TERME constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Amaury Couplez
KPMG le 15/05/2025 17:21:48

Amaury Couplez
Associé